



FEDERAL BRIDGE CORPORATION  
SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX



# RAPPORT ANNUEL

2022 | 2023

Canada 



## TABLE DES MATIÈRES

Le mot de la présidente du Conseil d'administration	3
Message de la première dirigeante	5
Profil de l'entreprise	8
Gouvernance d'entreprise	11
Rendement de l'entreprise	15
Gestion des risques	21
Services administratifs	25
Rapport de gestion	30
États financiers consolidés	42
Administrateurs et dirigeants	88
Bureaux de la Société	90

# Le mot de la présidente du Conseil d'administration

En tant que présidente du Conseil d'administration de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL), je suis heureuse de présenter le dernier rapport annuel sur les activités de la Société. Le monde, le pays et la SPFL sont tous en train d'apprendre à s'adapter à la vie dans un contexte de reprise économique d'après pandémie.

Le Conseil d'administration de la SPFL gère les affaires de la Société de façon responsable et conformément aux lois et aux politiques. L'une des caractéristiques de la SPFL réside dans des pratiques de gouvernance d'entreprise saines, transparentes et responsables. À cette fin, la Société a adopté une politique novatrice d'engagement des membres du Conseil d'administration, instillant une culture d'engagement profond et important de la part de tous les membres. La Société s'est également engagée sur la voie d'un cadre d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), par lequel la SPFL s'assure d'être dans la meilleure position possible pour gérer une variété de risques et pour tirer parti des occasions qui se présentent, dans un contexte en rapide mutation ainsi que pour soutenir les objectifs du gouvernement du Canada. Ce programme alimentera en grande partie les exigences du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.



Pascale Daigneault

Les restrictions à la frontière en raison de la pandémie ont eu des répercussions soudaines et durables sur les ressources financières de la SPFL. Malgré la tempête, la Société a toujours atteint et dépassé les attentes à l'égard de l'évaluation de ses activités par des tiers. Cela comprend la publication d'un rapport rigoureux sur la gouvernance et sur les activités de la Société par l'entremise d'un examen spécial effectué par le Bureau du vérificateur général (BVG), une autre opinion d'audit financier de fin d'année favorable, et une excellente note de l'agence de notation S&P. Cette évaluation externe reflétant une gestion responsable a permis de conserver la note A+, et de faire passer les perspectives de négatives qui perduraient depuis la pandémie à des perspectives stables.

Ces excellentes évaluations mettent en évidence le travail du Conseil d'administration et de la direction à s'assurer que la Société continue à faire preuve de discernement malgré une situation difficile. À la lumière de ce qui précède, la SPFL reconnaît que sa capacité à répondre seule aux besoins futurs de la Société est limitée.

Pour la SPFL, la sécurité et l'efficacité des actifs, des activités et des personnes sont au premier plan de chaque décision. Le cœur du mandat s'articule autour des infrastructures des ponts et des complexes douaniers, lesquels facilitent la majorité des échanges commerciaux et touristiques du Canada. Afin de préserver la durée de vie utile des actifs sous la responsabilité de la SPFL, la Société a élaboré un rigoureux programme de gestion des actifs. Au fil de son expansion, ce programme améliore la prise de décision fondée sur des données probantes, réduit les risques et maximise la valeur des investissements. De plus, bien que les coûts liés aux installations nécessaires aux complexes douaniers augmentent de manière exponentielle, en vertu de la loi, ce sont les ponts internationaux canadiens qui doivent les absorber. La SPFL s'aligne également sur un grand nombre d'objectifs environnementaux et de durabilité du gouvernement du Canada. Par conséquent, la Société cherche des sources de financement afin d'offrir aux Canadiens des moyens efficaces et rapides de passer la frontière et de faire transiter les marchandises.

La SPFL porte un grand intérêt à la viabilité financière de la Corporation du pont international de la voie maritime limitée (CPIVM) et de la Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation (GLS). La SPFL s'engage à trouver une solution optimale et à participer à des discussions exhaustives avec les représentants du gouvernement pour trouver des solutions binationales.

Le rapport annuel compris dans le présent document prépare le terrain pour une période de reprise graduelle des activités de la Société et de ses partenaires. Des centaines d'employés répartis sur l'ensemble des ponts de la SPFL ont contribué à assurer une sécurité et une sûreté optimales tout en faisant preuve de ténacité pendant une période de grande incertitude. Saluons ensemble la détermination de tous ceux qui, au sein de notre organisation, ont préparé nos ponts pour l'avenir passionnant qui se dessine devant nous.

*P. Daigneault*

Pascale Daigneault



# Message de la première dirigeante



Natalie Kinloch

Le retour à la normale après la pandémie de COVID-19, une réalité mondiale, peut prendre la forme d'une convalescence individuelle, d'une reprise des activités d'entreprise ou d'une sortie de crise nationale. La SPFL n'est absolument pas différente, puisqu'elle poursuit son mandat tout en affrontant les difficultés résultant de la pandémie.

L'équipe de la SPFL a relevé les défis en faisant preuve d'une expertise et d'un engagement en s'unissant sur la ligne de front. Nous reconnaissons les importantes répercussions négatives qui perdurent sur les produits de la SPFL, mais nous avons réalisé des progrès dans tous les secteurs importants de l'entreprise. Les investissements du gouvernement du Canada dans les grands projets d'investissement prioritaires restent essentiels à la pérennité des ponts internationaux du Canada.

La sûreté et la sécurité des infrastructures ne seront jamais compromises, ce qui témoigne de la détermination et de la vision de la SPFL. Une fois de plus, les inspections annuelles à chaque pont ont donné de bons résultats. La baisse des produits a demandé le report de l'entretien de l'ensemble des ponts du portefeuille, mais nous faisons tout en notre pouvoir pour combler ce retard dans les plus brefs délais.

La lumière au bout du tunnel s'est montrée à deux reprises au cours du dernier exercice, lors de la levée des restrictions à la frontière. En avril et en octobre 2022, le Canada a progressivement levé les restrictions à ses postes frontaliers, ce qui a immédiatement entraîné une reprise progressive du trafic passager, précédemment anéanti sur les ponts de la SPFL. Ces signaux font partie du plan de reprise financière de la SPFL en tant qu'éléments ne pouvant pas être directement contrôlés, mais dont dépend sa réussite. Une célébration de chaque étape positive a suivi, à mesure que la vie des Canadiens reprenait son cours.

La Société a été en mesure d'achever une part importante des travaux de peinture au pont international de Sault Ste. Marie. De plus, avec le propriétaire américain, elle a mené les travaux de remplacement des bras perpendiculaires indispensables sur le pont du chenal sud du pont international de la voie maritime, vieux de 65 ans. Ce projet sensationnel est le fruit de l'équipe de maintenance extrêmement compétente qui a offert une magnifique démonstration de précision, de planification et d'exécution en hauteur. En fait, cette équipe a permis d'économiser plus d'un million de dollars dans le processus. Ce travail est très important, car ce pont ne peut plus compter sur le trafic nécessaire pour générer les produits suffisants pour couvrir les charges, et il dépend grandement des propriétaires et du financement public.

De plus, la SPFL et ses partenaires, l'International Bridge Administration (IBA) et le Michigan Department of Transportation (MDOT), à Sault Ste. Marie ainsi que du côté américain du pont Blue Water, ont travaillé sur un projet multipartite novateur en vue de mettre en place un système moderne de perception du péage.



Cette collaboration multipartite sans précédent avec plusieurs juridictions et plusieurs devises a permis une interopérabilité des transpondeurs à chaque emplacement, représentant des économies de millions de dollars pour toutes les parties.

Ce système a également contribué à la montée en popularité et à la progression du programme pour grands voyageurs de la SPFL (ConneXion). Le nombre de comptes de véhicules passagers a doublé cette année, et le taux d'adoption au programme ConneXion parmi nos clients commerciaux atteint 75 %.

La SPFL participe depuis longtemps à des discussions qui contribuent à la sécurité, à la fiabilité et à l'efficacité du transit des biens et des personnes entre le Canada et les États-Unis. La Société a trouvé d'autres occasions et d'autres solutions novatrices pour inciter toutes les parties prenantes à se rallier et à se pencher sur la technologie, le commerce et l'échange d'information. Ainsi, la SPFL a contribué au lancement de l'Alliance pour le commerce transfrontalier et la chaîne d'approvisionnement des Grands Lacs et est partenaire du Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules.

À l'interne, la Société promeut la diversité et l'inclusion. Elle est très fière de dévoiler son premier plan d'accessibilité détaillant les travaux à entreprendre pour prévenir les obstacles et accroître la sensibilisation et l'accessibilité. Elle a également élaboré un plan d'équité salariale et amélioré ses programmes de SST et de gestion du rendement.

La SPFL et sa filiale, la CPIVM, demeurent engagées envers les Premières Nations et à l'égard d'une réconciliation véritable avec les peuples autochtones. Cet engagement se manifeste dans les décisions stratégiques globales et au stade de la participation à l'échelle locale. Par exemple, au pont Blue Water et au pont international de la voie maritime, les collectivités autochtones possèdent une longue histoire avec les terrains et les activités du pont. La SPFL et ses filiales continuent de maintenir un dialogue sain avec la Première Nation Aamjiwnaang et la collectivité Mohawk d'Akwesasne sur tous les grands projets et sur diverses questions opérationnelles afin de résoudre les problèmes communs. De nouveaux partenariats ont permis de créer des emplois supplémentaires et des possibilités de formation professionnelle pour les jeunes autochtones ainsi que de mettre en valeur le riche patrimoine de chaque emplacement. Ensemble, nous pouvons stimuler un bien-être financier individuel et une diversité sociale inclusive, essentiels pour l'avenir du Canada.

Même si un rapport annuel fait toujours référence à l'exercice terminé, je ne peux m'empêcher de regarder avec enthousiasme ce qui attend la SPFL pour l'exercice en cours et les exercices à venir. Nous avons récemment mené un sondage auprès de nos employés et, forts d'un taux d'engagement avoisinant les 90 %, je sais que nous offrirons une efficacité et une valeur ajoutée au Canada dans les années à venir.

Au nom de toute l'équipe de la SPFL,



Natalie Kinloch



# Profil de l'entreprise

## CONTEXTE

La Société des ponts fédéraux (SPFL) est une société d'État mère dont les activités sont indépendantes du gouvernement fédéral. La Société, dont le siège social est situé à Ottawa, en Ontario, est responsable de veiller aux intérêts fédéraux du Canada pour quatre des onze ponts internationaux situés en Ontario. La SPFL est une société d'État favorisant les intérêts économiques, touristiques et binationaux du Canada avec les États-Unis. Son mandat, d'intérêt national, vise à faciliter les échanges commerciaux quotidiens essentiels entre le Canada et les États-Unis, à soutenir leurs économies et à assurer la résilience de la chaîne d'approvisionnement

La structure de l'entreprise permet à la SPFL de gérer tous les ponts au sein d'un portefeuille, partageant ainsi le personnel, l'expertise, le soutien aux infrastructures, les produits, les frais et les pratiques exemplaires grâce à un cadre administratif commun qui profite aux quatre ponts.

Les activités du pont Blue Water et celles du pont international de la voie maritime sont gérées directement, ou par l'entremise d'une filiale de la SPFL, tandis que la SPFL assure un rôle de liaison avec les autorités locales pour l'exploitation du pont international de Sault Ste. Marie et du pont international des Mille-Îles.

	PONT INTERNATIONAL DE SAULT STE. MARIE	PONT BLUE WATER	PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES	PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME
<b>SPFL PROPRIÉTÉ</b>	50 % du pont  100 % de l'esplanade canadienne et du point d'entrée	50 % de chacun des ponts jumeaux  100 % des esplanades canadiennes et des points d'entrée	100 % du pont canadien  50 % du pont Rift  100 % de l'esplanade canadienne et du point d'entrée	100 % du pont du chenal nord  100 % du complexe douanier canadien et de la voie internationale  32 % du pont du chenal sud
<b>PARTENAIRES ÉTRANGERS</b>	Le Michigan Department of Transportation (MDOT)	Le MDOT	La Thousand Islands Bridge Authority (TIBA), une société d'intérêt public de l'état de New York en vertu de la <i>Public Authorities Law</i>	La Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation (GLS), un organisme du United States Department of Transportation
<b>EXPLOITANTS DES PONTS</b>	L'IBA, une unité administrative distincte du MDOT, aux pouvoirs délégués par la Sault Ste. Marie Bridge Authority (SSMBA), elle-même une entreprise constituée par le MDOT et par la SPFL	Partie canadienne : la SPFL Partie américaine : le MDOT	La TIBA	La Corporation du pont international de la voie maritime limitée (CPIVM), une Société d'État canadienne affiliée à la SPFL
<b>STRUCTURE DE GOUVERNANCE</b>	Huit administrateurs, dont quatre Américains nommés par le gouverneur du Michigan et quatre Canadiens nommés par la Société	Partie canadienne : la SPFL Partie américaine : le MDOT	Un président du conseil américain ainsi que six administrateurs nommés par le Jefferson County : trois Américains et trois Canadiens (recommandés par la SPFL)	Huit administrateurs nommés par la SPFL, quatre Canadiens et quatre Américains (recommandés par la GLS)

## Mandat et rôle de la politique publique

Le mandat de la SPFL, approuvé par le ministre des Transports, consiste à fournir le plus haut niveau d'intendance de sorte que ses ponts internationaux et les structures connexes soient sécuritaires et efficaces pour les usagers.

Les entreprises ou les réalisations de la Société se limitent à ce qui suit :

- (a) la conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la reconstruction de ponts ou d'autres structures, installations, ouvrages ou propriétés connexes, y compris les approches, les servitudes, l'équipement de transmission d'électricité ou de communication, les pipelines intégrés aux ponts, autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, reliant la province de l'Ontario, au Canada, et l'état de New York ou l'état du Michigan, aux États-Unis, soit par la Société seule, soit conjointement ou en collaboration avec une autre personne, entité juridique ou administration gouvernementale au Canada ou aux États-Unis;
- (b) la conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la construction d'autres ponts ou structures, installations, travaux ou propriétés connexes, selon l'avis du gouverneur en conseil et aux conditions que le gouverneur en conseil peut fixer;
- (c) toute entreprise ou activité liée à un pont, à toute autre structure, installation, construction ou propriété connexes, envisagée au paragraphe a) ou b).

Aux fins qui précèdent, et sous réserve de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) et des statuts connexes, avec les modifications apportées à l'occasion, la Société a les capacités et les pouvoirs d'une personne physique.

## Activités principales

Conformément à la Politique sur les résultats du Conseil du Trésor, la principale responsabilité de la SPFL est « la gestion de ponts internationaux ».

Elle rend compte au Parlement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports. La Société est responsable des intérêts fédéraux du Canada à quatre des onze ponts internationaux situés en Ontario, et son siège social est situé à Ottawa, en Ontario.



Les responsabilités et les partenariats de la SPFL sont variés et reflètent la situation géographique unique de chaque pont. Propriétaire d'actifs, la SPFL assure la supervision de l'exploitation des ponts, gère les accords internationaux associés aux ponts, dirige les fonctions d'ingénierie et d'inspection ainsi que celles de la gestion des projets de dépenses en immobilisations.

## Cadre stratégique

La mission, la vision et les piliers de la SPFL définissent le cadre de l'orientation stratégique de la Société tel qu'il a été approuvé par les membres du Conseil d'administration.

## Mission

La SPFL est une société d'État responsable des intérêts fédéraux du Canada pour certains ponts internationaux entre le Canada et les États-Unis.

## Vision

La SPFL vise à optimiser la sûreté, la sécurité, la pérennité et la capacité des ponts à l'avantage du Canada tout en servant les voyageurs avec efficacité et respect.

## Piliers

Les processus et les systèmes d'entreprise de la SPFL reposent sur cinq piliers stratégiques :

- Le **mandat** consistant à gérer un portefeuille de ponts internationaux, grâce à une approche de gestion axée sur la prestation d'un excellent service à la clientèle;
- L'**intendance** des actifs des ponts dont elle a la responsabilité reposant sur la sécurité en vertu d'un programme d'inspections indépendantes ainsi que sur des programmes appropriés d'immobilisations et d'entretien;
- L'utilisation efficace de la **technologie** par l'entremise de plateformes communes afin d'assurer l'efficacité des activités et l'exactitude des renseignements, le tout géré de façon à réduire les risques et les coûts connexes;
- La **pérennité** des activités, de l'entretien et de l'administration par une approche commune des produits, la hiérarchisation des placements, l'optimisation des taux et la limitation des coûts;
- La saine **gouvernance** de l'organisation grâce à une structure optimisée, à la capacité et aux compétences requises ainsi qu'à des liens étroits avec les intervenants.



# Gouvernance d'entreprise

À titre de société d'État, la SPFL est dirigée par un Conseil d'administration (le « Conseil ») et doit rendre des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Transports. Le Conseil se compose de sept administrateurs (un poste est actuellement vacant), dont la présidente du Conseil, ainsi que la première dirigeante. La présidente du Conseil ainsi que la première dirigeante sont nommées par le gouverneur en conseil en vertu de la section 105 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les administrateurs, à l'exception de la présidente du Conseil et de la première dirigeante, sont nommés par le ministre avec l'accord du gouverneur en conseil.



## Cadre juridique

La SPFL est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* figurant à l'annexe III de la partie I de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et qui est mandataire de l'État; elle est issue de la fusion de l'ancienne entreprise, également connue sous le nom de La Société des ponts fédéraux Limitée, avec plusieurs autres sociétés de ponts.

Ces fusions ont contribué pour beaucoup à régler les problèmes de gouvernance de longue date et à accroître l'attention et la responsabilité à l'égard des ponts internationaux.

## Obligation de rendre des comptes au public

La SPFL est dirigée par un Conseil d'administration, qui doit rendre compte de la supervision et de l'orientation stratégique de la Société. La première dirigeante siège au Conseil et lui rend compte de la gestion courante et du rendement de la Société, en plus d'aider le Conseil à jouer son rôle de supervision.

## Rôle du Conseil d'administration de la SPFL

Le Conseil d'administration de la SPFL est responsable de la supervision et de l'orientation stratégique de la Société. Il établit les objectifs et l'orientation de l'entreprise, exerce une bonne gouvernance, suit de près ses résultats financiers, approuve les budgets et les états financiers, approuve les politiques et les règlements, et veille à ce que les risques soient déterminés et gérés. Le Conseil d'administration se réunit habituellement à huit reprises au cours d'un exercice financier.

À l'heure actuelle, le Conseil est appuyé dans son rôle et ses responsabilités par le comité des finances et d'audit en vertu de la loi, ainsi que par un comité de gouvernance, politiques et ressources humaines.

Le Conseil a instauré une charte pour chacun des comités permanents ainsi que des directives d'exploitation qui régissent les activités de chaque comité. Au besoin, le Conseil peut mettre sur pied d'autres comités pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités. La composition des comités peut changer. La liste des membres des comités actuels figure sur le site Web de la Société.

### COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

**Mandat :** Selon les tâches décrites dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le comité des finances et d'audit supervise et formule les recommandations soumises au Conseil dans les domaines de normes d'intégrité et de comportement, de la présentation de l'information financière, des pratiques de contrôle de gestion, de la gestion des risques, des besoins en assurance, les plans d'investissement et le programme de gestion des actifs.

Le comité est responsable d'émettre des recommandations au Conseil à l'égard des états financiers, de l'audit interne de la Société et du rapport annuel de l'auditeur de la Société. Il est également responsable de formuler des recommandations au Conseil au sujet de tout examen spécial, ainsi que sur les plans et les rapports qui en découlent. Le comité remplit d'autres fonctions que lui attribue le Conseil et qui font partie des règlements administratifs de la Société

**Membres :** Le Conseil d'administration se compose de trois membres nommés par le Conseil, sur recommandation de la présidente du Conseil. Un des membres est désigné par le Conseil comme étant le président du comité, sur recommandation de la présidente du Conseil. La présidente du Conseil est également nommée d'office membre du comité sans droit de vote.

### COMITÉ DE GOUVERNANCE, POLITIQUES ET RESSOURCES HUMAINES

**Mandat :** Ce comité aide le Conseil à superviser les pratiques de gouvernance de la Société, la structure des politiques du Conseil et les ressources humaines. Le rôle du comité est d'appuyer le Conseil dans l'exercice de ses fonctions en effectuant une vérification des questions faisant partie de son champ de compétence, y compris les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Son rôle ne consiste pas à accorder des approbations, mais plutôt à formuler des recommandations au Conseil à l'égard des approbations que celui-ci doit donner.

**Membres :** Le Conseil d'administration se compose de trois membres nommés par le Conseil, sur recommandation de la présidente du Conseil. Un des membres est désigné par le Conseil comme étant le président du comité, sur recommandation de la présidente du Conseil. Comme pour le comité des finances et d'audit, la présidente du Conseil est également nommée d'office membre du comité sans droit de vote.

### RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le gouverneur en conseil détermine la rémunération de la présidente et des autres administrateurs, ainsi que celle de la première dirigeante. La rémunération de la présidente et des autres administrateurs est conforme aux lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État et conforme à l'article 108 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. La présidente obtient des honoraires annuels allant de 6 400 \$ à 7 500 \$ et une indemnité quotidienne allant de 200 \$ à 300 \$ pour assister aux réunions de la SPFL et de ses comités, alors que les autres membres du Conseil obtiennent des honoraires annuels allant de 3 200 \$ à 3 800 \$ et une indemnité quotidienne allant de 200 \$ à 300 \$. Les administrateurs du Conseil sont remboursés pour les frais raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions, y compris les déplacements, l'hébergement et les repas.

Les conditions d'embauche de la première dirigeante sont énoncées dans les conditions d'emploi et avantages sociaux réservés aux personnes nommées par le gouverneur en conseil à des postes à temps plein. L'échelle salariale de la première dirigeante (PD3) est de 204 200 \$ à 240 200 \$ (selon la rémunération approuvée en 2021-2022 pour les premiers dirigeants des sociétés d'État, comme l'indique le Conseil du Trésor). Celle-ci n'obtient aucuns honoraires annuels ni indemnité quotidienne pour assister aux réunions du Conseil. Le gouverneur en conseil peut également accorder à la première dirigeante une rémunération au rendement atteignant 15 pour cent de son salaire de base, en fonction du degré de réalisation de ses principaux objectifs de rendement, selon ce que détermine le Conseil.

La rémunération des membres de la haute direction repose sur les échelles salariales des cadres supérieurs (EX) du gouvernement du Canada.

En 2022-2023, les membres du Conseil ont reçu le remboursement des frais qui suivent.

ADMINISTRATEURS	Honoraires reçus	Indemnité journalière	Remboursement des frais de voyage / formation	Total	Présence			
					Réunion du Conseil	Réunions de comité	Formation	
REMARQUES	a	Réunions / voyage a,b	c			e	f	
Pascale Daigneault - Sarnia (Ontario)	7 500 \$	7 650 \$	5 532 \$	20 682 \$	8/8	3/3	5/5	2/2
John Lopinski - Port Colborne (Ontario)	3 800	6 000	5 700	15 500	8/8	1/1	5/5	1/1
Marie-Jacqueline Saint-Fleur - Montreal (Québec)	3 800	5 550	1 222	10 572	8/8	1/2	5/5	0/0
Travis Seymour - Ottawa (Ontario)	3 800	5 250	479	9 529	7/8	3/3	5/5	0/0
Rakesh Shreewastav - Toronto (Ontario)	3 800	5 100	2 901	11 801	8/8	3/3	0/0	0/0
Natalie Kinloch (note d) - Apple Hill (Ontario)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	8/8			
<b>Total</b>	<b>22 700 \$</b>	<b>29 550 \$</b>	<b>15 834 \$</b>	<b>68 084 \$</b>				

(a) Taux de rémunération en vertu du décret PC2015-84 du 30 janvier 2015, pour le président du Conseil. Taux de rémunération en vertu du décret PC2015-81 du 29 janvier 2015, pour les autres administrateurs. Aux présentes lignes directrices s'ajoutent les Lignes directrices sur la rémunération du *président du Conseil et des autres administrateurs de La Société des ponts fédéraux Limitée* (2015) qui sont fondées sur les Lignes directrices concernant la *rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État* (2000) publiées par le Bureau du Conseil privé.

(b) Ceci comprend la participation aux réunions du Conseil et des comités, à l'assemblée publique annuelle, aux séances de planification stratégique, aux téléconférences, aux fonctions spéciales et aux journées de déplacement supplémentaires.

(c) Les remboursements de frais de déplacement et de formation comprennent le remboursement des menues dépenses raisonnables et des frais d'inscription conformément à la *Politique sur les déplacements d'affaires, l'accueil, les conférences et les événements* de la SPFL.

(d) La première dirigeante siège également au Conseil d'administration et ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour ses fonctions.

(e) CGPRF signifie comité de gouvernance, des politiques et des ressources humaines.

(f) CFA signifie comité des finances et d'audit



## Programme d'audits

Le programme d'audits est constitué d'audits externes et internes.

Le programme d'audits externes nécessite que le BVG du Canada effectue un audit annuel des états financiers consolidés afin de confirmer qu'ils reflètent adéquatement les résultats d'exploitation et la situation financière, et que les activités ont été menées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le BVG du Canada procède aussi à un examen spécial au moins une fois tous les dix ans pour confirmer que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources financières, humaines et matérielles sont gérées efficacement et que les activités de l'entreprise sont menées de façon efficace. Un tel examen a été réalisé en juin 2022. Les résultats, très positifs, sont accessibles sur le site Web de la SPFL.

Le programme d'audits internes vise à renforcer l'imputabilité, la gestion des risques, la gestion des ressources et la bonne gouvernance en veillant à ce que l'audit interne constitue un élément clé de la gouvernance. Les plans pluriannuels d'audits, élaborés et révisés chaque année, recensent les secteurs de risques clés communs à tous les ponts.

## Code de conduite

L'objectif de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* est d'encourager les employés du secteur public, y compris ceux des sociétés d'État et des autres organismes publics, à se manifester s'ils ont des raisons de croire que des actes répréhensibles graves se sont produits et de les protéger contre toutes représailles s'il y a lieu. Une disposition de la loi exige notamment de donner rapidement au public un accès aux renseignements portant sur des cas fondés d'actes répréhensibles découlant d'une divulgation. La Société doit plus précisément décrire l'acte répréhensible commis, les recommandations présentées à la première dirigeante par l'entremise de l'agent supérieur désigné, ainsi que les mesures correctives que prend ce dernier. L'agent supérieur désigné de la SPFL est le dirigeant principal des services corporatifs.

Le Conseil a approuvé un Code de valeurs et d'éthique qui détermine les valeurs de la SPFL, son engagement à l'égard de l'éthique et les comportements attendus de tous ses employés dans leurs relations avec leurs collègues, le public, et les autres entités gouvernementales ou externes. Chaque année, tous les employés doivent signer le Code de conduite dans le cadre de leur évaluation annuelle du rendement.

La Société respecte entièrement l'esprit de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* et n'a reçu aucune plainte jusqu'ici.

# Rendement de l'entreprise

## Gestion du portefeuille

La Société a adopté une stratégie de gestion de portefeuille pour réaliser son mandat. La Société n'est pas un portefeuille de sociétés, mais plutôt une société d'État mère chargée de surveiller un portefeuille d'actifs fédéraux pour atteindre les objectifs stratégiques publics. Les principaux éléments de la stratégie de gestion du portefeuille de ponts comprennent :

- des fonds excédentaires aux besoins de fonctionnement utilisés pour réinvestir dans les immobilisations de l'ensemble portefeuille de ponts afin d'appuyer les objectifs stratégiques publics;
- des produits gérés de façon centralisée, chaque pont étant considéré comme un centre de coût;
- des charges d'exploitation et d'entretien de chaque pont qui sont établies en fonction des pratiques exemplaire communes;
- un plan d'immobilisations intégré à long terme élaboré pour définir les priorités en matière d'immobilisations et le budget annuel des immobilisations;
- la mise en commun des connaissances et de l'expertise au sein de l'ensemble du portefeuille.

La constitution de cette approche de la direction offre une occasion unique d'évaluer toutes les possibilités, en adoptant des pratiques exemplaires et une approche globale commune à l'égard du portefeuille ainsi qu'en déterminant davantage d'occasions stratégiques.

## À l'échelle de l'entreprise

L'exercice 2022-2023 peut se décrire comme celui où le Canada se remet en marche. Pour la SPFL, cela n'était pas différent. Le pays, à l'instar de la Société, n'est aucunement revenu à ce qu'il était avant la pandémie de COVID-19, mais nous en sommes tous ressortis transformés.

## LES RESTRICTIONS À LA FRONTIÈRE ET LES CONSÉQUENCES À LONG TERME DE LA PANDÉMIE

Depuis le début de la pandémie en mars 2020, l'organisation a évolué et s'est adaptée aux restrictions changeantes mises en place à la frontière. Au cours de l'exercice 2022-2023, ces restrictions ont fini par disparaître au Canada. Le 1<sup>er</sup> avril 2022, le gouvernement du Canada a levé l'obligation de présenter un résultat négatif de COVID-19 à la frontière pour entrer au Canada.



De plus, le 1<sup>er</sup> octobre 2022, le gouvernement du Canada a levé l'obligation de présenter une preuve vaccinale à la frontière, ce qui a entraîné une nouvelle augmentation du nombre de véhicules passagers, lequel était pratiquement nul depuis le début de la pandémie. Pour l'ensemble de l'exercice, cela signifie que les ponts de la SPFL ont récupéré environ 66 % du trafic passager antérieur à la pandémie. Avec une année complète après la levée des restrictions à la frontière canadienne et des exigences vaccinales aux États-Unis depuis le 12 mai 2023, l'exercice 2023-2024 s'annonce encore meilleur.

Depuis le début de la pandémie, soit trois exercices financiers, les produits de la SPFL ont été amputés de l'équivalent d'une année moyenne complète de produits (environ 38 M\$). Ces baisses se sont fait ressentir dans l'ensemble du portefeuille à des degrés divers, en fonction du contexte régional de chaque pont. Les deux ponts qui dépendent le plus du trafic passager, soit le pont international de la voie maritime à Cornwall et le pont international de Sault Ste. Marie, sont ceux qui ont le plus profité de la levée des restrictions à la frontière canadienne. À ces emplacements, au cours de la première année de la pandémie, le trafic passager n'a représenté que 5 % du trafic habituel, voire près d'un peu plus de 10 % jusqu'à ce que les restrictions commencent à être levées. L'an dernier, le trafic à ces emplacements a atteint 64 % et 55 %, respectivement, par rapport à la situation antérieure à la pandémie.

Alors que le pont Blue Water à Sarnia et le pont international des Mille-Îles ont été fortement touchés par les restrictions de trafic passager, ces emplacements ont été en mesure d'équilibrer quelque peu la situation grâce à des taux élevés de trafic commercial. Le trafic commercial est resté passablement constant par rapport aux taux antérieurs à la pandémie, soit depuis environ août 2020.

Après avoir quelque peu modéré les besoins d'exploitation immédiats de l'organisation grâce à l'augmentation du trafic, au financement public et au recours à une facilité de crédit à la fin de l'exercice 2021-2022, la SPFL a pu consacrer son énergie à la planification stratégique.



## Le financement public

Après les deux premières années de la pandémie de COVID-19, au cours desquelles la SPFL a été contrainte de solliciter l'aide du gouvernement sur une base annuelle, la SPFL a pu compter durant l'exercice 2022-2023 sur la première année d'un soutien financier sur trois ans. Cela a coïncidé avec l'aide financière pour la CPIVM, fourni par la GLS, le partenaire américain de la SPFL au sein de la CPIVM. En 2022-2023, le financement public a permis à la SPFL d'investir plus de 4,4 M\$ dans des projets indispensables pour soutenir l'infrastructure des ponts à Sault Ste. Marie et à Cornwall, et de contribuer à un nouveau système de péage au pont Blue Water. Au cours des deux prochaines années, cette aide financera notamment d'importants travaux de réfection du pont Blue Water et du pont international des Mille-Îles, en plus de poursuivre les activités et les projets au pont international de la voie maritime. Cette aide s'élèvera à 25,3 M\$ au cours des deux prochains exercices.

La tranquillité d'esprit découlant de cette aide financière va bien au-delà du plan d'entreprise de la Société. Cette aide permet à la SPFL de réaliser des progrès sur la réconciliation avec les autochtones, sur ses cibles environnementales, sur la solidité de son infrastructure, sur sa gouvernance rigoureuse et sur le moral de ses employés, ainsi que de continuer à trouver des moyens novateurs de régler les problèmes.

### La réconciliation avec les Autochtones

Qu'il s'agisse d'accomplir de petits gestes au quotidien ou d'avoir une vue d'ensemble, la SPFL et sa filiale, la CPIVM, accordent une grande importance aux peuples autochtones et à leur culture. Ces dernières années, la CPIVM a profité des compétences artistiques d'une employée qui a su mettre son sens artistique au service de la création de divers éléments mettant en vedette les peuples autochtones. Depuis cette année, les panneaux de signalisation aux postes de péage comprennent les indications en langue mohawk, en plus de l'anglais et du français. L'inclusion systématique de candidats autochtones dans nos pratiques de recrutement au pont international de la voie maritime et au pont Blue Water, par l'entremise de partenariats et d'une planification, est pleinement appréciée par les collectivités autochtones aux deux emplacements. Ce sont les petites choses qui témoignent d'une attention et d'un souci continus.

Le sens du devoir vient des efforts stratégiques à long terme et de longue date que continuent de respecter SPFL et les collectivités autochtones concernées. Par exemple, à Point Edward, le pont Blue Water se trouve dans un secteur d'importance historique pour la Première Nation Aamjiwnaang. Le protocole d'entente mis en place avec cette collectivité reflète un respect mutuel de l'histoire de cette région et établit un protocole de consultation pour certains projets, ainsi qu'un partenariat lors de découvertes autochtones. Un dialogue continu avec les dirigeants de la Première Nation Aamjiwnaang sur les questions d'actualité favorise une relation respectueuse et cohésive. À Cornwall, au pont international de la voie maritime, la SPFL et sa filiale, la CPIVM, poursuivent leurs discussions avec le Conseil des Mohawks d'Akwesasne (CMA) à l'égard de tous ses grands projets et des diverses questions de fonctionnement sur les enjeux définis. La Société a établi un protocole d'entente avec le CMA, qui prévoit l'inclusion d'un nombre minimal de travaux devant être effectués par des entrepreneurs et des travailleurs mohawks. La SPFL, et sa filiale à Cornwall, la CPIVM, génèrent depuis longtemps des retombées dans la collectivité, car elles constituent une source fiable d'emplois au sein de la population autochtone.



## Enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

Bien que le gouvernement du Canada ait demandé aux sociétés d'État de la taille de la SPFL de rendre des comptes au Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques d'ici l'année prochaine, la SPFL croit qu'il importe d'aller encore plus loin. Ainsi, le Conseil et la direction ont travaillé à l'évaluation et à l'élaboration d'un cadre complet d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Dans le cadre de l'élaboration d'un cadre ESG adapté au contexte de la SPFL, la Société s'est penchée sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies et a recensé les secteurs concernés dans chacun des enjeux ESG sur lesquels SPFL peut concentrer ses efforts.

## PROJETS D'INFRASTRUCTURE D'IMMOBILISATIONS

La sécurité et les moyens de subsistance de millions de Canadiens sont au cœur des préoccupations de la Société. Voilà pourquoi la SPFL prend ses responsabilités d'intendance très au sérieux. Les inspections de ponts continuent de projeter une image favorable du personnel d'entretien talentueux et assidu aux quatre ponts de la SPFL. Les rapports d'inspection des quatre ponts ont été transmis à Transports Canada, conformément aux exigences de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux*. En plus des efforts considérables pour effectuer l'entretien de ses infrastructures, certains grands projets ont pu être réalisés cette année, selon le pont.

### Pont international de Sault Ste. Marie

Grâce au financement public, SPFL a pu repeindre 1 741 mètres de bordures de trottoirs et de garde-fous du côté canadien du pont. Ce projet de 3 M \$ permet de prévenir la rouille sur des parties du pont. Si elle n'est pas traitée, la rouille peut nuire à la durée de vie d'un pont en acier, et la Société voulait éviter que cela se produise sur cette partie essentielle de l'infrastructure.

### Pont Blue Water

La préparation de la saison de construction de l'été 2023 a été la plus importante pour le pont Blue Water. C'est au cours de cette période que l'une des travées du pont sera fermée à la circulation durant 13 semaines, pour réaliser certains travaux de réfection afin de s'assurer que la travée du pont continue d'offrir une expérience de passage fluide. Le gouvernement du Canada fournit un financement de près de 5 M\$ pour réaliser le projet. L'année suivante, un financement supplémentaire de 7 M\$ servira à la réalisation de travaux similaires sur la deuxième travée.

### Pont international des Mille-Îles

Dans le cadre d'un projet se déroulant sur plusieurs années, les tests sur les haubans se poursuivent afin d'élaborer un plan de remplacement proactif des câbles, ce qui prolongera la durée de vie viable du pont tout en servant à examiner les installations d'entretien en vue des besoins futurs. De plus, une planification et une préparation importantes ont eu lieu au cours du dernier exercice pour préparer des travaux s'élevant à près de 8 M\$ afin d'effectuer des travaux de réfection au pont international Rift et sur les travées canadiennes du pont des Mille-Îles au cours des deux prochaines années.

### Pont international de la voie maritime

En collaboration avec le propriétaire américain du pont, un financement d'environ 1 M\$ servira au remplacement de sept (7) bras pendulaires sur le pont du chenal sud à Cornwall. Il s'agit d'un projet extraordinaire entièrement géré par le personnel de l'entretien de la CPIVM, qui a fourni toute la main-d'œuvre nécessaire au remplacement de ces bras pendulaires, et ce, sans interrompre le trafic. Si ce projet avait été confié à des sous-traitants, le coût total du projet aurait probablement le double.

## La gouvernance

En 2022-2023, le BVG du Canada a publié les résultats de l'examen spécial sur la SPFL. Un examen spécial est un rapport réalisé au moins une fois tous les dix ans, qui donne un aperçu des activités et de la gouvernance de l'organisation. L'organisation est très fière des résultats obtenus. À la suite de ce rapport, la SPFL avait l'obligation, en vertu de la loi, de fournir un plan d'action pour satisfaire à certaines recommandations formulées dans le rapport. Ces recommandations portent essentiellement sur une communication accrue, à différents niveaux, des progrès réalisés et des plans mis en œuvre pour atteindre les objectifs. L'organisation a déjà fait des progrès considérables pour mettre en place des mesures ainsi que pour continuer à faire preuve d'ouverture et de transparence et d'efficacité pour le Canada.

## L'engagement des employés

La SPFL est fière de ses pratiques inclusives et non discriminatoires de recrutement. Pour la première fois cette année, la SPFL a sondé ses employés au moyen d'un questionnaire d'auto-identification permettant de dresser le profil sociodémographique de son personnel. Les résultats, figurant dans le tableau du profil sociodémographique des employés ci-dessous, mettent en évidence la diversité du personnel à la SPFL.

Profil démographiques du personnel	SPFL (2023)
<b>Lieu</b>	
Employés en région	87%
Région de la capitale nationale	12%
<b>Statut d'emploi</b>	
Temps plein	83%
Temps partiel	17%
<b>Sexe</b>	
Employées féminins	52%
Cadres féminins	20%
Gestionnaires féminins	37%
<b>Langue officielle</b>	
Bilingue	23%
<b>Populations noires, autochtones, et de couleur</b>	
Autochtones	17%
Personnes avec un handicap	5%
Membres de minorités visibles	10%

La SPFL promeut un milieu de travail sain et respectueux, intrinsèquement lié à la diversité et à l'inclusion. L'instauration d'une telle culture d'entreprise nécessite l'acceptation et la participation de tous les employés, et ce, à tous les échelons de la Société. La SPFL offre aux employés divers moyens d'atteindre les objectifs liés à la culture d'entreprise. L'exemple de la direction montre de façon manifeste qu'aucun comportement allant à l'encontre de la culture de la SPFL n'est toléré. Cette vision est renforcée par les politiques de l'entreprise sur la conduite au travail, comme la politique de prévention du harcèlement. De plus, l'entreprise propose des possibilités et des outils à ses employés afin de faciliter le dialogue sur des sujets comme la santé mentale et le bien-être. Dans le même ordre d'idées, la SPFL fait également des progrès considérables dans l'amélioration de son programme de SST, en accord avec sa culture d'entreprise.

Conformément à la législation, la SPFL a publié son plan d'accessibilité, qui fournit un calendrier et énumère les projets qu'elle s'efforce d'améliorer, notamment les lieux physiques et les supports électroniques. En collaborant avec ses partenaires à répondre aux exigences législatives en matière d'accessibilité, mais aussi pour aller encore plus loin, la SPFL peut servir de modèle à d'autres organisations. Ces mesures font partie de l'objectif stratégique depuis lequel la SPFL prend désormais ses décisions.

## L'innovation

Dans le monde actuel, ne rien faire équivaut à reculer. C'est pourquoi la Société souhaite innover tant sur le plan de l'exploitation que de la stratégie. La fin de vie du système de péage au pont Blue Water tombe pile pour la SPFL. La partie correspondante de la SPFL au pont Blue Water et son partenaire à Sault Ste. Marie avaient également besoin d'un nouveau système. Ils ont donc saisi l'occasion de mettre en place un partenariat binational unique en son genre pour l'approvisionnement et la mise en service d'un tout nouveau système commun aux trois exploitants. En un an seulement, les trois exploitants ont installé un nouveau système aux trois ponts, comprenant des programmes communs de péage prépayé à prix réduit pour les grands voyageurs. La force et la capacité des membres de l'équipe commune ont montré les gains d'efficacité possibles grâce à une approche à l'échelle du portefeuille.

Sur un plan stratégique à long terme, la SPFL et le Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules ont conclu une entente de partenariat au cours de l'année, selon lequel les compétences, les infrastructures et les connaissances peuvent être mises à profit au cours des années à venir afin d'améliorer l'expérience des voyageurs et l'efficacité des échanges commerciaux traités à la frontière. Ce partenariat, qui n'en est qu'à ses débuts, apportera des avantages concrets et abstraits pendant des années.



# Gestion des risques

Le processus de gestion des risques de la SPFL comprend quatre éléments principaux :

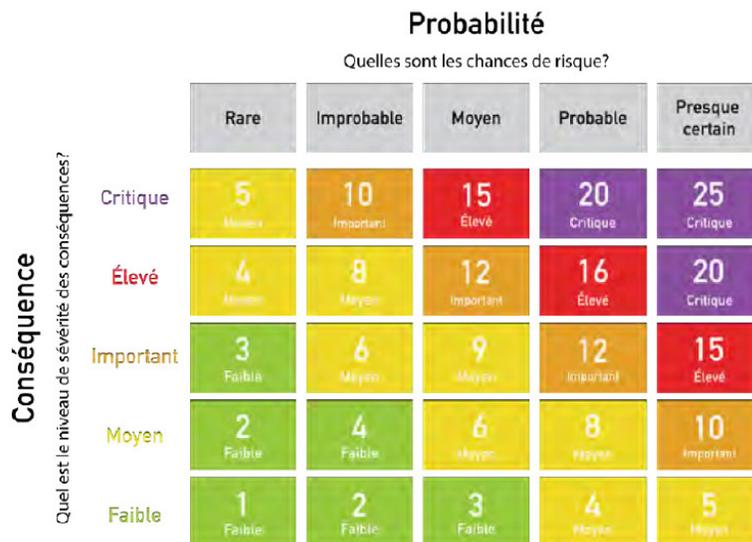
- le profil de risque de l'entreprise;
- le cadre de l'Énoncé de la propension à prendre des risques;
- le registre des risques de l'entreprise;et
- le plan d'audit triennal basé sur les risques.

La SPFL considère que la gestion des risques est une responsabilité commune. Par conséquent, les membres du Conseil, ses comités, la première dirigeante et tous les employés sont responsables de la gestion des risques dans leur champ de compétences. Les politiques de gestion des risques assurent une approche de gestion des risques uniforme et exhaustive à l'échelle de la Société, qui s'intègre à la planification, à la prise de décision et aux processus de fonctionnement.

Le Conseil d'administration et la première dirigeante doivent rendre compte de la gestion globale de la Société. Le Conseil d'administration :

- définit l'orientation stratégique y compris les cibles, la tolérance aux risques et la capacité;
- assure le leadership de la Société en ce qui concerne la gestion des risques et la responsabilité quant aux risques stratégiques qui découlent du profil des risques de la Société;
- veille à ce que les principaux risques soient définis et que les ressources et les systèmes appropriés de gestion des risques soient mis en place;
- veille à ce que les systèmes d'information et les pratiques en matière de gestion répondent aux besoins de la Société et qu'ils permettent au Conseil d'avoir confiance en l'intégrité de l'information produite;
- communique les risques élevés résiduels au ministre des Transports.

Le Conseil d'administration se sert du modèle courant d'évaluation suivant de profil de risque et de tolérance, adapté de la méthodologie d'évaluation de la gouvernance, du risque et de la conformité de Paisley Consulting.



▼ : Critique    ▲ : Élevé    ■ : Moyen    ● : Faible    ↔ : Stable    ↑ : Croissant    ↓ : Décroissant

	Description du risque		Stratégies d'atténuation
Viabilité financière	<p>Le risque d'instabilité financière en raison d'une réduction importante des produits, de charges imprévues ou d'une mauvaise gestion.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le suivi actif des charges inscrites au budget, la hiérarchisation et l'analyse des charges;</li> <li>La gestion de la viabilité financière de l'entreprise dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de la viabilité continue de la CPIVM;</li> <li>L'évaluation continue de la dette globale et des solutions possibles;</li> <li>La prise en compte globale des autres sources de produits possibles, y compris la diversification des activités;</li> <li>La SPFL continue de collaborer avec l'ASFC à trouver des solutions pour composer avec les augmentations à long terme des coûts des installations de l'ASFC.</li> </ul>
Sécurité des actifs et du public	<p>Le risque que la sécurité du pont soit compromise en raison d'actes intentionnels comme le terrorisme, les manifestations, le vandalisme ou des activités criminelles.</p> <p>Un tel risque pourrait entraîner la fermeture de ponts et des répercussions financières importantes ainsi que miner la confiance du public.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Une vigie active des médias et des rapports sur les publics cibles;</li> <li>De l'information constante sur les questions relatives aux collectivités d'accueil;</li> <li>Le suivi continu des défauts d'arrêt à la douane à la CPIVM;</li> <li>L'étude des mesures de prévention liées à la santé mentale aux quatre ponts;</li> <li>La mise en place de plans d'intervention aux ponts internationaux de la SPFL;</li> <li>Le maintien d'excellents protocoles de communication entre la SPFL, les exploitants de pont, les partenaires et les services de police locaux;</li> <li>Une sensibilisation interne accrue et le recensement des possibilités de formation;</li> <li>Le protocole d'entente avec Transports Canada, conformément aux mesures de sécurité de la <i>Loi sur les ponts et tunnels internationaux</i>.</li> </ul>
Cybersécurité	<p>Le risque de compromission de la sécurité informatique, en raison d'une erreur humaine, de conséquences non intentionnelles, d'une défaillance de l'équipement, de catastrophes naturelles ou de cyberattaques.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>La mise à niveau en continu du matériel informatique et des logiciels dans le cadre d'un programme de gestion du cycle de vie;</li> <li>Le suivi et la réalisation d'essais appropriés ainsi que le maintien de la gestion des versions;</li> <li>L'introduction d'un programme clair de gestion du changement;</li> <li>La vérification et la gestion des accès conformément aux politiques de contrôle interne.</li> </ul>
Technologie	<p>Le risque que les systèmes technologiques soient inadéquats, archaïques, mal conçus ou de mauvaises qualités en raison d'un manque de planification, d'investissements insuffisants, d'un manque de compétences informatiques ou de mauvaises décisions d'affaires.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>La mise à niveau en continu du matériel informatique et des logiciels dans le cadre d'un programme de gestion du cycle de vie;</li> <li>La mise en place d'un nouveau système de perception du péage afin de satisfaire aux exigences;</li> <li>Le suivi et la réalisation d'essais appropriés ainsi que le maintien de la gestion des versions;</li> <li>L'introduction d'un programme clair de gestion du changement;</li> <li>a vérification et la gestion des accès conformément aux politiques de contrôle interne.</li> <li>Plans de relève de la SPFL sont en place.</li> </ul>

	Description du risque		Stratégies d'atténuation
Organisationnel	Le risque de organisationnelles en raison d'une transition à la tête de l'entreprise, de difficultés sous-jacentes de gestion et de performance du travail..		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de la viabilité financière de l'entreprise dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de la viabilité continue de la CPIVM avec son partenaire GLS;</li> <li>• Mise en place de politiques clés, notamment en matière de délégation financière, de services bancaires, d'investissements, de marchés publics, de code de valeurs et d'éthique, de gestion des risques, etc;</li> <li>• Des procédures de recrutement efficaces, associées à des processus de planification de la relève, permettront de combler les vides;</li> <li>• Plans de relève de la SPFL sont en place.</li> </ul>
Fraude	Le risque de fraude ou de corruption commise de façon délibérée, par un ou plusieurs employés, pouvant entraîner la perte de fonds ou de biens publics.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les caméras de sécurité dans les postes de péage;</li> <li>• De nouveaux mécanismes proposés en matière de conflits d'intérêts comprenant des déclarations supplémentaires au Conseil.</li> </ul>
Sécurité du public	Le risque que la sécurité du public soit compromise en raison d'accidents, d'incidents, de catastrophes naturelles ou de blessures.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contrôle des risques pour le personnel pendant la pandémie de COVID-19 et l'adaptation aux avis de santé publique;</li> <li>• Des plans établis de mesures d'urgence (c.-à-d. les pompiers, les policiers, les médecins et les autres premiers répondants);</li> <li>• Le comité et la formation sur la SST pour les employés sont en place;</li> <li>• La formation continue des employés; des séances de sensibilisation.</li> </ul>
Gestion de la main-d'œuvre	Le risque que des problèmes de gestion du personnel surviennent en raison d'une interruption de travail, de ressources humaines insuffisantes, d'un manque d'employés compétents, d'un milieu de travail toxique ou de l'absence d'une structure de rémunération appropriée.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des méthodes de recrutement novatrices en faisant appel aux groupes communautaires locaux et aux écoles;</li> <li>• Une formation annuelle obligatoire, dispensée à tout le personnel, sur la prévention du harcèlement et de la violence au travail;</li> <li>• Des plans d'urgence pour assurer une exploitation sûre et sécuritaire du pont en cas d'interruption de conflit de travail.</li> </ul>
Partenariats et parties prenantes	Le risque que les partenaires et les parties prenantes adoptent des mesures, en raison de facteurs contextuels ou de décisions d'affaires..		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une stratégie active d'engagement avec les principales parties prenantes et les partenaires frontaliers.</li> </ul>
Réputation	Le risque que le public ait une perception négative de la Société en raison de son incapacité à entretenir des relations constructives et productives avec les collectivités avoisinantes, les parties prenantes ou le public.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La réalisation d'activités dans le cadre du programme communautaire ConneXion visant à renforcer l'engagement à l'égard de la collectivité;</li> <li>• Une stratégie active d'engagement à l'égard des médias, y compris des visites régulières des installations des ponts;</li> <li>• L'engagement actif des parties prenantes avec les partenaires frontaliers.</li> </ul>

	Description du risque		Stratégies d'atténuation
Infrastructures	Le risque que la sécurité du pont soit compromise (intégrité des actifs), en raison d'accidents, d'incidents, de catastrophes naturelles ou d'un manque d'entretien.	● ↔	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des programmes détaillés d'entretien et de réparation sont établis pour chaque emplacement en fonction des rapports d'inspection périodiques afin de s'assurer que la planification, l'affectation des ressources et la prestation de services sont adéquates;</li> <li>Le respect complet des exigences en matière d'inspection des ponts.</li> </ul>
Enjeux environnementaux, sociaux et de	Le risque que la SPFL ne gère pas les questions liées au développement durable et social, y compris les risques liés aux changements climatiques.	● ↑	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Conseil d'administration et l'équipe de direction s'emploient à rédiger les premières étapes du programme complet d'enjeux ESG pour 2024.</li> </ul>



# Services administratifs

Les services corporatifs comprennent toutes les fonctions de gestion des affaires internes de la Société. Ces services comprennent le soutien informatique, la gestion de l'information, les finances, la sécurité, les ressources humaines, les services juridiques, les communications, l'audit, la sécurité de l'entreprise, la SST et la gestion des risques de l'entreprise. Chacune de ces fonctions est essentielle à la réussite continue de nos activités.

La Société continue de se concentrer sur son mandat principal qui consiste à soutenir tous les Canadiens, notamment au moyen d'investissements technologiques continus qui mettent l'accent sur de nouveaux outils et qui tirent parti de l'automatisation, lorsque cela est possible. Depuis cette année, le service des ressources humaines utilise un nouvel outil de gestion du rendement qui aide les chefs d'équipe de la SPFL à déterminer et à simplifier les objectifs pour chaque employé. Parmi les autres possibilités, citons l'accès facile au matériel de formation et au suivi des formations, en particulier au début de l'emploi. Ce processus aide l'entreprise à renforcer sa capacité à se conformer entièrement aux différents codes et aux différentes lois.

Afin de connaître l'opinion des employés, la Société a mené deux sondages sur l'engagement et sur la satisfaction des employés. Les sondages de septembre 2022 et de mars 2023 ont révélé des résultats favorables, avec des taux d'engagement de 91 % et de 88 % respectivement. Avec des résultats supérieurs à 80 % dans tous les domaines, l'engagement de la SPFL à améliorer l'expérience globale des employés porte ses fruits.

Résultats de l'enquête d'engagement	2022-23	2021-22	2020-21	2019-20
Participation	90%	97%	66%	88%
Valorisé	88%	90%	81%	82%
Diversité et inclusion	86%	86%	80%	86%
Chef de file	88%	90%	83%	72%
Reconnaissance	87%	78%	81%	66%
Satisfaction au travail	84%	81%	s.o.	80%
Fierté	92%	90%	90%	92%
Se sentir en sécurité au travail	90%	76%	86%	72%
Engagement	88%	91%	90%	86%
Travail d'équipe et collaboration	84%	75%	85%	77%
Leadership	87%	79%	81%	74%

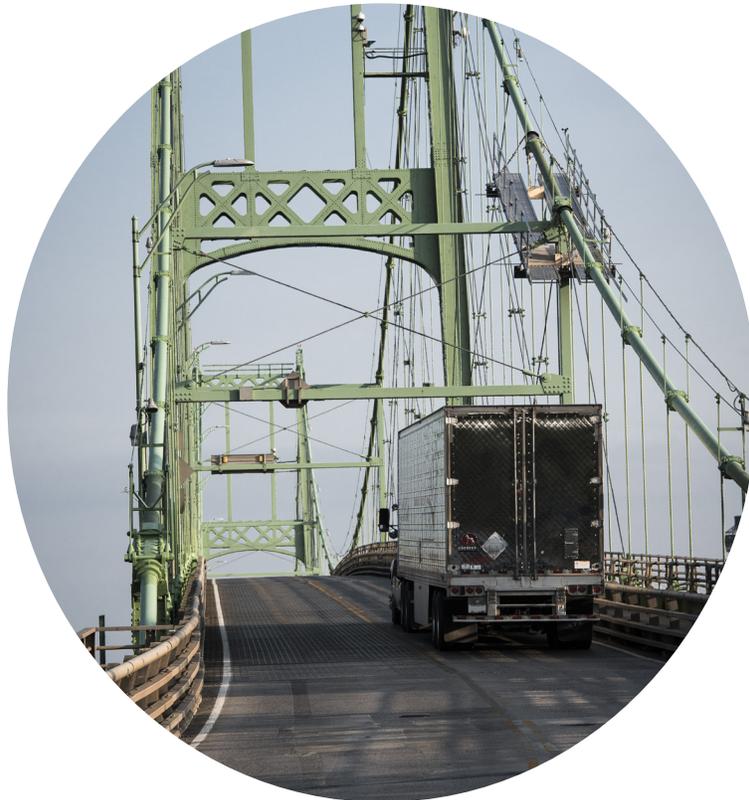
# Évaluation du rendement de l'entreprise

	Objectifs principaux	Stratégies	Résultats attendus	Mesures du rendement	État
Actifs, infrastructures et exploitation	Maintenir la qualité des actifs et de l'intendance	Renforcer le programme de gestion des actifs	Finalisation du remplacement des bras pendulaires au pont du chenal sud	Grands projets terminés dans le respect de l'échéance et du budget	Objectif réalisé
	Optimiser la fluidité de la circulation et le niveau de service	Formuler les normes de service et les indicateurs de rendement	Finalisation du projet de peinture au pont international de Sault Ste. Marie	Grand projet terminé selon l'échéance et le budget	Objectif réalisé
	Poursuivre l'intégration des ponts au sein du portefeuille	Améliorer les relations avec la clientèle et élargir l'offre de commodités	Nouveau système de perception du péage aux ponts Blue Water et Sault Ste. Marie, entièrement intégré au MDOT	Interopérabilité du péage avec les ponts du Michigan	Objectif réalisé
			Éléments du programme de gestion des biens à terminer : <ul style="list-style-type: none"> <li>évaluation des services publics souterrains;</li> <li>numérisation de la liste des actifs;</li> <li>évaluation de la prestation des niveaux de service clé.</li> </ul>	Le programme de gestion des actifs consolide le plan d'investissement après pandémie sur 40 ans	Objectif en cours <ul style="list-style-type: none"> <li>Numérisation de la liste des principaux actifs terminée</li> <li>Finalisation de la Politique sur les niveaux de service</li> <li>Progression du plan d'action selon le calendrier établi</li> </ul>
			Élimination du programme obsolète de jetons au Blue Water	Fin de la conversion du programme de jetons	Objectif réalisé
Capacités d'adaptation	Gérer les risques liés à la hiérarchisation des priorités	Donner la priorité aux grands projets d'investissement et aux travaux d'entretien préventifs	Progression des travaux essentiels afin d'obtenir un soutien financier; alignement sur les partenaires binationaux	Réparations prioritaires recensées – ≤ 5 éléments aux ponts PSSM, PBW, PIVM et PIMI	Objectif réalisé
	Optimiser les activités	Renforcer la gestion et la résilience à l'égard de l'environnement		Réparations effectuées dans les délais impartis par les inspections = 100 %.	Objectif réalisé
	Accroître la proposition de valeur	Renforcer les relations avec les partenaires et les parties prenantes		Taux de réalisation de l'entretien régulier : 2022-2023 ≥ 50 %	Objectif réalisé
		Accroître la transformation numérique	Élaboration d'un cadre d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	Mise en place d'un cadre de rapport d'enjeu ESG	Objectif en cours <ul style="list-style-type: none"> <li>Cadre d'enjeu ESG approuvé</li> <li>Définition des exigences liées aux rapports du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques</li> </ul>
			Définition d'un point de référence en matière d'empreinte carbone		

	Objectifs principaux	Stratégies	Résultats attendus	Mesures du rendement	État
Capacités d'adaptation					<ul style="list-style-type: none"> <li>Progression du plan d'action selon le calendrier établi</li> </ul>
			Amélioration de l'efficacité et des résultats au moyen du déroulement et des outils de travail	Nouveau système de perception du péage aux ponts Blue Water et à Sault Ste. Marie	Objectif réalisé
			Améliorer la résilience en matière de cybersécurité.	Cybersécurité: <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune fuite externe de données</li> <li>Aucun incident lié à la protection des données</li> </ul>	Objectif réalisé
				Technologie : <ul style="list-style-type: none"> <li>Temps de disponibilité &gt; 99,4 %</li> <li>Aucune intrusion ou cyberattaque de réseau</li> <li>Aucune défaillance électrique du système</li> </ul>	Objectif réalisé
Viabilité financière	Diversifier les produits et la croissance	Accroître les produits	Location des locaux vacants	Baux vacants < 6 %	Objectif réalisé
	Exercer un contrôle rigoureux des transactions financières	Élargir l'approche dynamique de perception du péage	Optimisation des droits de péage	Péage > 29 M\$	Objectif réalisé
	Consolider les plans d'investissement et d'endettement	Rétablir le fonds d'immobilisations et réduire la dette grâce à un soutien ciblé de l'État	Maintien d'une gestion financière rigoureuse après la pandémie	Note de crédit = A+	Objectif réalisé
	Trouver une solution au modèle d'entreprise de la CPIVM	Conclure le renouvellement de l'entente du partenariat à Cornwall		Couverture de la dette > 5,8	Objectif réalisé
		Conclure l'entente de règlement avec le gouvernement du Canada et le Conseil mohawk d'Akwesasne		Autonomie financière > 0,8	Objectif réalisé
			Poursuite de la collaboration avec Transports Canada pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>trouver une solution de gouvernance à long terme au pont international de la voie maritime;</li> <li>réaliser les étapes finales de l'entente de règlement;</li> </ul>	Révision de l'entente en vigueur concernant la gouvernance et le financement au pont international de la voie maritime	Objectif en cours Projet se déroulant sur plusieurs années avec un partenaire engagé
				Conclusion d'une entente de règlement au pont international de la voie maritime	Objectif en cours En attente du référendum du Conseil Mohawk d'Akwesasne

	Objectifs principaux	Stratégies	Résultats attendus	Mesures du rendement	État
Viabilité financière			Révision du programme d'avantages sociaux.	Évaluation des options pour le programme d'avantages sociaux.	<b>Objectif en cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de comité interne terminé</li> <li>• Consultations en cours</li> </ul>
Promotion de l'excellence du personnel	Soutenir le perfectionnement et la diversité des employés  Promouvoir la bienveillance auprès des employés et agir en entreprise citoyenne  Continuer à offrir des possibilités d'engagement communautaire	Créer un cadre d'expérience utilisateur axé sur les employés  Maximiser l'échange de pratiques de gestion au sein de l'industrie  Accroître l'engagement des employés et les connaissances stratégiques de l'entreprise	Alignement des plans de perfectionnement avec le plan de relève	Élaboration d'un plan de relève	<b>Objectif en cours</b>  Projet se déroulant sur plusieurs années selon le calendrier établi
			Stabilisation des taux de rétention	Taux d'engagement $\geq 80\%$	<b>Objectif réalisé</b>
				Taux de roulement $\leq 15\%$ .	<b>Taux de roulement courant supérieur à l'objectif</b>  Conforme aux tendances du marché en matière de main-d'œuvre – stabilisation dans un avenir prévisible
				Taux de blessures avec perte de temps $\leq 2,5$	<b>Objectif réalisé</b>
			Exploitation et automatisation des possibilités du système des RH	Utilisation d'un système RH afin de standardiser les pratiques d'embauche et d'accueil	<b>Objectif en cours</b>  Automatisation continue des possibilités
			Facilitation des possibilités d'échanges de compétences et de pratiques entre les ponts.	Mise en œuvre d'un nouveau système de péage interopérable	<b>Objectif réalisé</b>
			Participation aux activités du programme communautaire ConneXion	Participation au programme communautaire ConneXion $\geq 100$ heures.	<b>Objectif réalisé</b>

	Objectifs principaux	Stratégies	Résultats attendus	Mesures du rendement	État
Promotion de l'excellence du personnel			Connaissance du profil sociodémographique des employés grâce au questionnaire d'auto-identification des employés	Cible de diversité : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupes désignés ≥ 65 %</li> <li>• Postes de direction occupés par des femmes ≥ 40 %</li> <li>• Employés bilingues ≥ 20 %</li> <li>• Écart de diversité entre les sexes moins de 10 %</li> <li>• Autochtones ≥ 10 %</li> <li>• Minorités visibles ≥ plus de 8 %</li> </ul>	<b>Objectif en cours</b> Mise en œuvre d'un nouveau questionnaire d'auto-identification pour les employés confirmant les données de référence : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupes désignés ≥ 61 %</li> <li>• Postes de direction occupés par des femmes ≥ 38 %</li> <li>• Employés bilingues ≥ 15 %</li> <li>• Écart de diversité entre les sexes moins de 4 %</li> <li>• Autochtones 13 %</li> <li>• Minorités visibles ≥ plus de 12 %</li> </ul>



# Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion décrit les résultats financiers et l'évolution de la SPFL pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023. Il doit être lu en parallèle avec ses états financiers annuels audités consolidés, y compris les notes afférentes, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023. Les états financiers et les notes sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et sont exprimés en milliers de dollars canadiens. Renseignements à jour au 22 juin 2023.

## Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des renseignements de nature prospective. Ces prévisions se fondent généralement sur des résultats anticipés, attendus ou projetés par la SPFL. Elles comportent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats actuels ou les réalisations de la Société soient substantiellement différents des résultats ou des réalisations futurs explicitement ou implicitement mentionnés dans ces prévisions.

## Importance relative

La direction utilise le principe de l'importance relative pour déterminer le contenu du présent rapport. Elle tient compte de tout renseignement susceptible d'influencer les décisions financières des parties prenantes de la SPFL, soit par omission ou par inexactitude, en fonction des circonstances.

## Survol de l'exercice 2022-2023

<p><b>PRODUITS</b></p> <p>2022-2023 : 40 514 \$ 2021-2022 : 31 627 \$</p> <p><b>AUGMENTATION TOTALE</b> 8 887 \$ (28 %)</p>	<p>Les restrictions liées à la COVID-19 ont eu un impact notable sur le volume de trafic passager depuis mars 2020, ce qui s'est répercuté sur les services ainsi que sur les produits tirés du péage et des baux des boutiques hors taxes compris dans les baux et les permis. Au cours de l'exercice 2022-2023, d'autres restrictions ont été levées en avril 2022, et les dernières restrictions pour entrer au Canada ont été levées en octobre 2022. La seule restriction encore en vigueur durant l'exercice 2022-2023 était la nécessité de montrer une preuve vaccinale contre la COVID-19 pour entrer aux États-Unis, et elle a été levée en mai 2023. Au cours de l'exercice 2021-2022, le Canada a annoncé qu'à compter d'août 2021, les Américains entièrement vaccinés étaient autorisés à entrer au Canada, sous certaines conditions, et les États-Unis ont annoncé qu'à compter de novembre 2021 les Canadiens entièrement vaccinés étaient autorisés à entrer aux États-Unis.</p> <p>Les ponts de la Société ont connu une corrélation directe entre les modifications des restrictions de déplacement transfrontalier et les volumes de trafic passager observés. Les volumes de trafic passager du présent exercice demeurent inférieurs de 34 % à ceux antérieurs à la pandémie, tandis qu'en 2021-2022, ils étaient 75 % inférieurs.</p> <p>Les volumes de trafic commercial, moins touchés par la COVID-19, ont globalement diminué de 4 % cette année par rapport à l'exercice précédent. Au cours de l'exercice précédent, des manifestations ont perturbé les activités aux autres postes frontaliers, faisant ainsi en sorte que le trafic a été redirigé vers le pont Blue Water.</p>
<p><b>FINANCEMENT PUBLIC</b></p> <p>2022-2023 : 5 009 \$ 2021-2022 : 9 130 \$</p>	<p>Pour composer avec la pandémie de COVID-19, la Société a pu compter sur un montant maximal de 5 303 \$ de la part du gouvernement canadien et sur sa part proportionnelle d'une somme de 1 500 \$ US provenant du gouvernement américain (18 497 \$ en 2022) pour compenser le manque à gagner en raison de la COVID-19 et pour payer l'acquisition d'immobilisations. Les montants utilisés s'élèvent à 4 423 \$ (400 \$ en 2022) pour l'acquisition d'immobilisations, et à 586 \$ (8 730 \$ en 2022) pour l'exploitation. Le financement public pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025 a également été approuvé pour les acquisitions d'immobilisations ainsi que pour combler le déficit d'exploitation de la CPIVM.</p>
<p><b>CHARGES</b></p> <p>2022-2023 : 46 092 \$ 2021-2022 : 45 157 \$</p> <p><b>AUGMENTATION TOTALE</b> 935 \$ (2 %)</p>	<p>Au début de la pandémie de COVID-19, la Société a dû examiner toutes ses charges afin de n'engager que les charges essentielles aux activités courantes et de reporter les autres. Par conséquent, les charges de l'exercice précédent comprennent la réalisation d'économies, principalement aux postes de l'entretien et de l'exploitation pour les différents ponts. Cependant, la stratégie pour le présent exercice reposait sur les coûts normalisés des charges d'exploitation, car les volumes de trafic passager ont augmenté de manière considérable, tout en demeurant inférieurs aux volumes antérieurs à la pandémie. L'exploitation des ponts de la SPFL nécessite un accès 24 h/24 et 7 j/7, ainsi qu'une maintenance et un entretien adéquats complets des structures. Il a aussi été déterminé de normaliser les coûts de la main-d'œuvre affectée à l'entretien afin d'exécuter les travaux d'entretien régulier et de rattrapage, et de s'assurer qu'aucune usure supplémentaire des actifs de la SPFL ne soit négligée.</p>

## Analyse des résultats financiers

### ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

La section suivante fournit des renseignements sur les écarts importants dans l'état consolidé du résultat global (perte) pour 2022-2023 par rapport à 2021-2022 :

États financiers consolidés	31 mars	31 mars	Écart	
Résultat global (en milliers de dollars)	2023	2022	favorable (défavorable)	
	\$	\$	\$	%
Péage et services, et produits tirés du pont international des Mille-Îles	35 472	29 530	5 942	20.1%
Contrats de location et permis	3 570	1 871	1 699	90.8%
Autres (intérêts, gains de placements, autres)	1 472	226	1 246	551.3%
<b>Total des produits</b>	<b>40 514</b>	<b>31 627</b>	<b>8,887</b>	<b>28.1%</b>
Service de l'exploitation	9 234	9 392	158	1.7%
Charges du pont international des Mille-Îles	6 962	5 336	(1 626)	-30.5%
Préposés à l'entretien	14 163	14 127	(36)	-0.3%
Activités de l'ASFC et de l'ACIA	8 018	7 935	(83)	-1.0%
Administration	7 715	7 533	(182)	-2.4%
Financement supplémentaire des frais d'exploitation de la CPIVM	-	834	834	100.0%
<b>Total des charges</b>	<b>46 092</b>	<b>45,157</b>	<b>(935)</b>	<b>-2.1%</b>
Bénéfice d'exploitation avant le financement public et les intérêts	(5 578)	(13 530)	7 952	-58.8%
Financement public	4 205	14 597	(10 392)	-71.2%
Charges d'intérêt	(2 781)	(2 998)	217	-7.2%
<b>Perte nette</b>	<b>(4 154)</b>	<b>(1 931)</b>	<b>(2 223)</b>	<b>-115.1%</b>
Autres éléments du résultat global	1 242	924	318	34.4%
Gains actuariels (pertes)				
Réévaluations de placements	(21)	20	(41)	-205.0%
<b>Total de la perte globale</b>	<b>(2 933)</b>	<b>(987)</b>	<b>(1 946)</b>	<b>-197.2%</b>

## Produits

**Péage et produits tirés du pont international des Mille-Îles :** Les produits tirés du péage dépendent du volume de trafic, du taux de change par rapport au dollar américain, et des modifications aux droits de péage.

## VOLUMES DE TRAFIC

Au cours de l'exercice, les volumes totaux de trafic commercial ont diminué de 4 %, tandis que ceux du trafic passager ont augmenté de 159 %. Le trafic commercial par pont varie d'une baisse de 10 % à une hausse de 5 %, tandis que la hausse du trafic passager par pont varie de 76 % à 402 %.

Étant donné que le trafic commercial aux ponts internationaux de Sault Ste. Marie et de la voie maritime ne représente habituellement que 5 % des volumes de trafic, ces activités ont été considérablement perturbées par les restrictions de déplacement non essentiel en raison de la COVID-19. De plus, le pont international de la voie maritime a l'obligation de maintenir ses niveaux d'exploitation habituels afin de permettre aux 80 % d'utilisateurs exemptés de péage (70 % avant la pandémie) qui dépendent du pont pour avoir accès aux fournisseurs de services alimentaires et médicaux essentiels.

Les volumes de passages payants à ces emplacements ont augmenté de 402 % et de 166 % respectivement par rapport à l'exercice précédent, mais demeurent respectivement 45 % et 37 % inférieurs aux volumes antérieurs à la pandémie (89 % et 76 % en 2022). Les volumes de trafic commercial sont en baisse de 10 % à Sault Ste. Marie et en hausse de 5 % au pont international de la voie maritime.

Au pont international des Mille-Îles, le trafic commercial représente habituellement environ 20 % des passages. La construction en cours de nouvelles installations douanières et de protection à la frontière des États-Unis sur l'île de Wellesley a contribué à générer une source vitale de liquidités. Malgré ces avantages, l'industrie du tourisme transfrontalier dans cette région, habituellement vigoureuse, a été considérablement touchée par les restrictions continues imposées à la frontière. Par rapport à l'exercice précédent, le trafic passager a augmenté de 76 % et le trafic commercial est demeuré stable. Par rapport à la période précédant la pandémie, le trafic passager est toujours 22 % inférieur, ce qui est plus favorable que la baisse de 56 % observée à l'exercice précédent.

Au sein du portefeuille, le pont Blue Water est particulièrement bien placé pour faire face aux conséquences de cette pandémie. En tant que deuxième poste frontalier commercial le plus fréquenté du Canada, il profite d'une base d'utilisateurs se composant d'environ 35 % à 40 % de trafic commercial. Au début, la pandémie a causé d'importantes diminutions des volumes de trafic commercial, mais les tendances se situent à nouveau dans la fourchette des valeurs saisonnières et annuelles attendues. Les volumes de trafic passager ont augmenté de 244 % et les volumes de trafic commercial ont diminué de 2 % par rapport à l'exercice précédent. Par rapport à la période précédant la pandémie, le trafic passager est toujours 40 % inférieur, ce qui est plus favorable que la baisse de 82 % observée à l'exercice précédent.

## TAUX DE CHANGE DU DOLLAR CANADIEN PAR RAPPORT AU TAUX DE CHANGE AMÉRICAIN

Tout au long de l'exercice, le taux de change par rapport au dollar américain a fluctué de 0,14 \$ CA durant l'exercice (0,09 \$ CA en 2022). Durant l'exercice, le taux de change par rapport au dollar américain a fluctué de 1,25 \$ CA à 1,39 \$ CA avec un taux moyen de 1,32 \$ CA (de 1,20 \$ CA à 1,29 \$ CA avec un taux moyen de 1,25 \$ CA en 2022). La Société examine la parité des taux de change à ses ponts afin de s'assurer que les taux sont équitables dans les deux devises, et elle peut rajuster les taux au cours de l'exercice afin de minimiser toute perte de devises sur les produits du péage.

## MODIFICATION DES DROITS DE PÉAGE

Les droits de péage ont été modifiés aux ponts de Sault Ste. Marie et de Cornwall le 1er avril 2019. Les droits de péage ont été modifiés aux ponts Blue Water et Lansdowne le 1er avril 2021.

**Contrats de location et permis :** En plus des répercussions sur les produits tirés du péage, les restrictions de déplacement ont considérablement nuí aux produits locatifs et de partage des produits locatifs de la Société, la majorité de ces produits étant en fonction des volumes de ventes.

**Autres produits et réévaluation des actifs :** Les intérêts et les gains provenant de la vente de placements ont augmenté de 407 \$ par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'acquisition de placements au quatrième trimestre de l'exercice 2021-2022. Dans les autres produits, on trouve également 366 \$ comptabilisés en produits en raison du retrait des jetons, et 163 \$ pour l'émission des nouveaux transpondeurs du programme ConneXion.



Au cours de l'exercice 2021-2022, il a été déterminé que le programme ConneXion remplacerait l'ancien programme de jetons avec la mise en œuvre du nouveau système de péage en septembre 2022. Par conséquent, tous les jetons encore en circulation n'ayant pas été retournés avant décembre 2022 ne sont plus acceptés.

Alors qu'aucune réduction n'est accordée aux clients qui paient en argent, par carte de débit ou par carte de crédit, le nouveau programme ConneXion permet d'accélérer le traitement et, à l'instar du programme de jetons, offre des réductions aux clients. Les ponts des Mille-Îles, Blue Water et de Sault-Ste. Marie ont également connu une légère augmentation des autres sources de produits. Au cours de l'exercice 2021-2022, un gain de change négligeable était compris dans les autres produits, mais en 2022-2023, une perte de change de 316 \$ a été attribuée à divers postes de charges, comme décrit ci-dessous.

**Gains actuariels :** Le gain actuariel, ou la perte, dépend principalement des fluctuations du taux d'actualisation du marché. Un taux élevé entraîne une diminution de l'obligation à l'égard des avantages sociaux, tandis qu'un taux faible entraîne une augmentation de l'obligation. À la fin mars 2023, la Banque du Canada a augmenté le taux directeur, entraînant un gain actuariel. Au 31 mars 2022, par rapport au 31 mars 2021, le taux était également supérieur, entraînant également un gain actuariel.

## Charges

L'état consolidé du résultat global présente les charges d'exploitation par poste, ce qui représente la façon dont la direction surveille ses charges à l'interne par rapport aux budgets.

**Exploitation :** Les charges d'exploitation sont liées aux produits tirés du péage, à la sécurité et à la gestion du trafic. L'amortissement a diminué de 488 \$, principalement en raison de l'amortissement complet de l'ancien système de péage en septembre 2022, compensé par l'amortissement du nouveau système de péage. La décision de remplacer le système de péage remonte à l'exercice 2021-2022. Par conséquent, la durée de vie utile résiduelle a été revue. La diminution de l'amortissement est compensée par l'augmentation des frais bancaires, de l'assurance et des fournitures ponctuelles pour le nouveau système de péage. La perte de change attribuable à l'exploitation est de 75 \$.

**Charges du pont international des Mille-Îles :** Les charges représentent la part des charges de la Société selon l'accord international sur le pont des Mille-Îles. Au début de la pandémie de COVID-19, le pont des Mille-Îles avait réduit ses charges d'exploitation et d'entretien de façon significative afin de compenser la perte de produits tirés du péage. Par conséquent, les charges de l'exercice précédent étaient bien inférieures aux charges antérieures à la pandémie. Cependant, la stratégie pour le présent exercice reposait sur les coûts normalisés des charges d'exploitation, car les volumes de trafic passager ont augmenté de manière considérable, tout en demeurant inférieurs aux volumes antérieurs à la pandémie. Le pont nécessite un accès 24 h/24 et 7 j/7, ainsi qu'une maintenance et un entretien adéquats complets des structures. Il a aussi été déterminé de normaliser les coûts de la main-d'œuvre affectée à l'entretien afin d'exécuter les travaux d'entretien régulier et de rattrapage, et de s'assurer qu'aucune usure supplémentaire des actifs de la SPFL ne soit négligée.

**Entretien :** Les charges d'entretien ont trait à l'entretien, à la maintenance et à la réparation des actifs de la Société. Les charges d'entretien des ponts internationaux de Sault Ste. Marie et de la voie maritime ont augmenté de 419 \$. Comme pour le pont des Mille-Îles, de nombreux travaux d'entretien ont été réduits depuis le début de la pandémie, ce qui a entraîné une baisse des charges d'entretien au cours de l'exercice 2021-2022. Toutefois, au cours du présent exercice, il a été déterminé d'accroître la dotation en personnel afin d'entreprendre les travaux d'entretien régulier et de rattrapage, et de s'assurer qu'aucune usure supplémentaire des actifs de la SPFL ne soit négligée. Cette augmentation du nombre d'employés est compensée par les économies réalisées au pont Blue Water. Elle est principalement liée aux salaires et à la diminution des services de consultants pour l'ensemble du portefeuille de ponts cette année. Au cours de l'exercice 2021-2022, les services de consultants comprenaient l'évaluation de l'état des bâtiments, qui fait partie intégrante de l'avancement du programme de gestion des actifs de la Société. La perte de change attribuable à l'entretien est de 114 \$.

**ASFC et ACIA :** La Société est tenue de fournir à l'ASFC et à l'ACIA des installations et certains services d'entretien connexes à certains postes frontaliers, et ce, même si elle ne tire aucun produit de ces installations et services. Les charges sont conformes à celles de l'exercice précédent. La perte de change attribuable à l'ASFC et à l'ACIA est de 65 \$.

**Administration :** Les charges administratives sont liées à la gestion et à la supervision des activités de chacun des ponts et de la Société. Le pont international de la voie maritime connaît une légère augmentation dans divers secteurs, ce qui entraîne des charges supplémentaires de 81 \$. La perte de change attribuable aux charges administratives est de 62 \$.

**Financement supplémentaire des activités de la CPIVM :** En 2021-2022, la CPIVM a obtenu un financement public canadien pour soutenir ses activités. Historiquement, la SPFL comptabilise 50 % des produits et des charges de la CPIVM, conformément de l'accord international. Toutefois, en raison de la COVID-19, l'autre moitié du déficit a été compensée par le gouvernement du Canada au cours de l'exercice 2022, et par conséquent, elle est comprise dans les charges. En 2022-2023, le gouvernement des États-Unis a comblé le déficit. Par conséquent, il n'y a aucune comptabilisation de financement supplémentaire des activités de la CPIVM cette année. Toutefois, la SPFL continue de comptabiliser 50 % des produits et des charges de la CPIVM, conformément à l'accord international.

**Charges d'intérêts :** Au fur et à mesure que la Société effectue des paiements réguliers sur ses obligations à payer, les charges d'intérêts diminuent. En février 2022, la SPFL a contracté un prêt de 10 000 \$. Par conséquent, les charges d'intérêt sur les emprunts sont plus élevées cette année.

## Financement public

Dans le cadre de la *Loi de crédits no 3 pour 2022-2023*, la SPFL a été autorisée à recevoir un financement public allant jusqu'à 5 303 \$ pour assurer l'exploitation sécuritaire continue et effectuer certaines acquisitions d'immobilisations dans l'ensemble du portefeuille de ponts. Ce financement public est nécessaire compte tenu de la baisse des produits de la CPIVM en raison de la réduction notable du trafic (et des droits de péage connexes) résultant du prolongement des restrictions de déplacement transfrontalier liées à la COVID-19. Par l'entremise de son projet de loi de crédits consolidés pour 2022, le gouvernement fédéral américain a donné accès à du financement à la GLS, dont un montant de 1 500 \$ US doit être transféré à la CPIVM au cours de l'exercice financier 2022-2023 afin de compenser le déficit d'exploitation en raison de la COVID-19. Du financement public de 5 303 \$, une somme de 4 423 \$ a été demandée. Sur le montant de 1 500 \$ US dont dispose la CPIVM par l'intermédiaire de la GLS, une somme de 586 \$ CA a été demandée et comptabilisée dans l'état consolidé du résultat global, ce qui représente 50 % du manque à gagner.

Dans le cadre de la *Loi de crédits no 1 pour 2021-2022* ainsi que de la *Loi de crédits no 2 pour 2021-2022*, la SPFL a été autorisée à recevoir un financement public allant jusqu'à 11 407 \$ pour assurer l'exploitation sécuritaire continue des ponts en 2021-2022, ainsi que 7 090 \$ pour des projets d'immobilisations. Ce financement public était nécessaire compte tenu de la réduction des produits de la Société en raison de la baisse notable du trafic (et des droits de péage connexes) résultant du prolongement des restrictions à la frontière liées à la COVID-19. Un montant total de 9 150 \$ a été demandé et comptabilisé pour l'exercice 2021-2022.

Voici un résumé des produits et des charges réelles par rapport à la modification au plan d'entreprise (de 2022-2023 à 2026-2027).

<b>États financiers consolidés</b>	<b>Budget</b>	<b>31 mars</b>	<b>Écart</b>	
<b>Résultat (en milliers de dollars)</b>	<b>2023</b>	<b>2023</b>	<b>favorable (défavorable)</b>	
	\$	\$	\$	%
<b>Produits et financement public</b>				
Péages et produits tirés du pont international des Mille-Îles	29 801	35 472	5 671	19.0%
Autres produits	2 246	5 042	2 796	124.5%
Financement public	4 568	4 205	(363)	-7.9%
<b>Total des produits et du financement public</b>	<b>36 615</b>	<b>44 719</b>	<b>8 104</b>	<b>22.1%</b>
<b>Charges d'exploitation et intérêts débiteurs</b>				
Service de l'exploitation	5 937	5 548	389	6.6%
Charges du pont international des Mille-Îles	5 037	5 303	(266)	-5.3%
Préposés à l'entretien	6 715	5 891	824	12.3%
Activités de l'ASFC et de l'ACIA	4 245	3 892	353	8.3%
Administration	7 293	6 886	407	5.6%
Financement supplémentaire des frais d'exploitation de la CPIVM	-	-	-	-
Amortissement	20 008	18 572	1 436	7.2%
Intérêts	2 784	2 781	3	0.1%
<b>Total des charges d'exploitation et d'intérêts débiteurs</b>	<b>52 019</b>	<b>48 873</b>	<b>3 146</b>	<b>6.0%</b>
<b>Perte nette</b>	<b>(15 404)</b>	<b>(4 154)</b>	<b>11 250</b>	<b>73.0%</b>

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Voici un résumé de l'état consolidé de la situation financière comparant l'exercice en cours à l'exercice précédent ainsi qu'au plan d'entreprise allant de 2022-2023 à 2026-2027 :

États financiers consolidés Situation financière (en milliers de dollars)	Budget 2023	31 mars 2023	31 mars 2022	Écart (réel par rapport à l'exercice précédent)	
	\$	\$	\$	\$	%
<b>Actifs</b>					
Actifs financiers	6 499	<b>16 138</b>	16 630	(492)	-3.0%
Immobilisations corporelles	354 232	<b>352 074</b>	365 356	(13 282)	-3.6%
Autres actifs	1 383	<b>1 740</b>	1 451	289	19.9%
<b>Total des actifs</b>	<b>362 114</b>	<b>369 952</b>	<b>383 437</b>	<b>(13 485)</b>	<b>-3.5%</b>
Actifs courants	7 719	<b>17 708</b>	17 899	(191)	-1.1%
Actifs non courants	354 395	<b>352 244</b>	365 538	(13 294)	-3.6%
<b>Passifs</b>					
Financement public reporté	98 855	<b>98 227</b>	97 423	804	0.8%
Produits reportés	3 454	<b>3 119</b>	3 556	(437)	-12.3%
Charges sociales à long terme	8 811	<b>7 426</b>	8 087	(661)	-8.2%
Dette à long terme	44 578	<b>44 523</b>	51 494	(6 971)	-13.5%
Autres passifs	4 254	<b>2 994</b>	6 281	(3 287)	-52.3%
<b>Total des passifs</b>	<b>159 952</b>	<b>156 289</b>	<b>166 841</b>	<b>(10 552)</b>	<b>-6.3%</b>
Passifs courants	17 872	<b>16 379</b>	19 157	(2 778)	-14.5%
Passifs non courants	142 080	<b>139 910</b>	147 684	(7 774)	-5.3%
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>202 162</b>	<b>213 663</b>	<b>216 596</b>	<b>(2 933)</b>	<b>-1.4%</b>

### Flux de trésorerie et liquidités

Au début de la pandémie de COVID-19 en mars 2020, la Société disposait d'un important solde de trésorerie et de placements de 27 229 \$, ce qui lui a permis de poursuivre ses activités. Toutefois, au début de l'exercice 2021-2022, cette réserve s'amenuisait de façon significative. Au cours de l'exercice 2021-2022, la Société a obtenu l'approbation pour obtenir un financement public afin de l'aider à composer avec la baisse continue des produits tirés du péage et à l'épuisement des réserves de trésorerie. En février 2022, la Société a conclu un prêt de 10 000 \$. Ce prêt a principalement servi aux paiements d'obligations en 2022-2023. Avec l'assouplissement des restrictions à la frontière canadienne le 1er avril 2022 et le 1er octobre 2022, les produits tirés du péage ont commencé à revenir aux niveaux antérieurs à la pandémie. Les ponts de la Société ont connu une corrélation directe entre les modifications des restrictions de déplacement transfrontalier et les volumes de trafic passager observés. Les volumes de trafic passager de cette année sont encore 34 % inférieurs à ceux antérieurs à la pandémie, tandis qu'en 2021-2022, ils étaient 75 % inférieurs. La Société espère être en mesure d'exploiter les quatre ponts à l'avenir, avec un suivi constant des coûts et avec ses réserves de trésorerie actuelles. De plus, l'obtention d'un financement public pour 2023-2024 et 2024-2025 servira à acquérir des immobilisations et à contribuer au fonctionnement de la CPIVM.

## Risques financiers

L'agence de notation S&P évalue ponctuellement les risques financiers de la Société. En juillet 2022, S&P a maintenu ses notes d'émetteur à long terme et de dette de premier rang non garantie à A+, sur la base de son évaluation du profil de risque de la Société. De plus, la perspective est passée de « négative » à « stable », soulignant la gestion financière rigoureuse en place à la SPFL, ses liens étroits avec le gouvernement fédéral, et l'espoir que l'assouplissement des restrictions frontalières « continuera à soutenir les volumes de trafic et le résultat avant intérêts, impôts et amortissements ».

La dette globale de la Société devrait diminuer au fur et à mesure que les soldes sont remboursés à intervalles réguliers. La stratégie de la SPFL est de s'endetter le moins possible et de continuer à effectuer tous les paiements de prêts et d'obligations à échéance. En même temps, la stratégie reste axée sur le maintien d'un ratio de couverture du service de la dette élevé. En raison de la pandémie de COVID-19, la Société continue de suivre de près ses liquidités et ses placements afin de déterminer la voie la plus prudente à suivre.

## Investissements en immobilisations

Au début de la pandémie de COVID-19, les décisions relatives au calendrier des dépenses en immobilisations ont été réévaluées et adaptées afin de reporter le plus grand nombre de projets possible. Toutefois, le présent exercice est le premier depuis le début de la pandémie au cours duquel la Société est en mesure de renouer avec sa stratégie de projets d'investissement. En sa qualité de gestionnaire de quatre ponts internationaux canadiens, la SPFL doit investir prudemment dans l'entretien, dans la réfection et, parfois, dans le remplacement complet de ponts et d'esplanades. Les projets d'importance sont détaillés comme suit.

PONT BLUE WATER	PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME	PONT DE SAULT STE. MARIE	PONT DES MILLE-ÎLES
<p>Les grands projets achevés au cours de l'exercice comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>le remplacement du système de péage.</li></ul> <p>D'importants travaux de pavage, de réfection et de peinture pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025.</p>	<p>Les grands projets achevés au cours de l'exercice comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>le remplacement de sept bras pendulaires au pont du chenal sud.</li></ul>	<p>Les grands projets achevés au cours de l'exercice comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>le remplacement du système de péage;</li><li>la peinture des bordures de trottoirs et des garde-fous du pont menant aux arches canadiennes.</li></ul>	<p>Il n'y a eu aucun grand projet au cours de l'exercice.</p> <p>D'importants travaux de réfection du pont sont prévus pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025.</p>

## RAPPORT SUR LES FRAIS ANNUELS DE DÉPLACEMENTS, D'ACCUEIL ET DE CONFÉRENCE EN 2022-2023

Depuis juillet 2015, les sociétés d'État ont l'obligation, en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* d'harmoniser leurs politiques, leurs lignes directrices et leurs pratiques en matière de frais de déplacement, d'accueil et de congrès avec les politiques, lignes directrices et instruments connexes du Conseil du Trésor de manière conforme à leurs exigences règlementaires. La Société s'est conformée et continue de se conformer à cette ligne directrice. Comme l'exige le Conseil du trésor, le présent rapport fournit les renseignements sur les frais totaux annuels de chaque poste (déplacement, accueil, congrès et événement) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023.

Les frais de déplacement, d'accueil et de conférence de la SPFL sont directement liés à la réalisation de son mandat, particulièrement au portefeuille des ponts internationaux aux quatre emplacements de Sault Ste. Marie, Point Edward, Lansdowne et Cornwall.

Frais annuels de la Société pour les déplacements, l'accueil, les congrès et les événements :

Exercice se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)	2023	2022
	\$	\$
Déplacement	120	34
Accueil	5	2
Conférences	-	-
Événements	-	-
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>36</b>

Les frais de déplacement sont nettement inférieurs à ce qu'ils étaient avant la pandémie en raison des restrictions de déplacement liées à la COVID-19. Toutefois, les déplacements ont repris au cours de l'exercice 2022-2023. La SPFL continue de faire preuve de prudence à l'égard des déplacements en combinant rencontres en personne et rencontres virtuelles, et ce, tant sur le plan de la gouvernance que sur le plan de l'exploitation

### RESPECT DE LA DIRECTIVE SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE

La SPFL est assujettie à des directives en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. En vertu du décret C.P. 2014-1382, daté du 10 décembre 2014, la SPFL doit veiller à ce que les régimes de retraite prévoient :

- i. qu'un ratio de partage des coûts de 50:50 entre l'employeur et l'employé au titre des taux de cotisation au régime sera instauré graduellement pour tous les participants à compter du 31 décembre 2017;
- ii. que l'âge normal de la retraite pour les employés embauchés le ou après le 1er janvier 2015 passe à 65 ans et que l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite corresponde à celui applicable à ce type de prestations au titre du Régime de retraite de la fonction publique.

La SPFL s'est conformée et continue de se conformer à cette ligne directrice.

## PERSPECTIVES

La Société est une organisation extrêmement compétente. Elle a fait ses preuves depuis longtemps en matière d'efficacité organisationnelle et d'excellence. Elle se concentre en premier lieu sur la gestion de ses actifs indispensables, soit ses ponts internationaux et ses relations binationales. Elle apporte également un soutien continu aux projets visant à améliorer le service à la clientèle, à gérer la fluidité du trafic et à se positionner pour l'avenir. Comme toutes les organisations, la Société a été malmenée par la pandémie de COVID-19 et a dû adapter tous les aspects de ses activités afin de maintenir sa capacité de fonctionnement. L'équipe a fait preuve d'une grande résilience devant les multiples changements. Les objectifs de cette période de planification visent à consolider les pratiques exemplaires et à rétablir les conditions antérieures à la pandémie.

### Perspectives d'exploitation

#### BUDGET D'EXPLOITATION

exercice se terminant le 31 mars (en milliers de dollars) (présenté sur une base de caisse)	Réel 2021-22	Prévisions 2022-23	Budget 2022-23	Budget				
				2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28
<b>FINANCEMENT</b>								
Péages	25 048	28 650	25 863	31 563	33 519	33 041	35 094	35 219
Contrats de location et permis	1 871	2 965	2 082	3 662	3 761	3 774	3 798	3 824
Produits d'exploitation du pont international des Mille-Îles	4 482	6 122	3 938	6 860	6 721	6 900	6 900	7 300
Intérêts	42	101	99	109	109	109	110	110
Autre	184	134	65	283	226	227	228	229
Crédits parlementaires du gouvernement fédéral	10 845	880	880	1 427	1 019	-	-	-
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>42 472</b>	<b>38 852</b>	<b>32 927</b>	<b>43 904</b>	<b>45 355</b>	<b>44 051</b>	<b>46 130</b>	<b>46 682</b>
<b>CHARGES</b>								
Fonctionnement	5 331	5 546	5 937	6 922	7 224	7 392	7 605	7 825
Charges au pont international des Mille-Îles	3 604	5 037	5 037	6 021	5 847	5 789	5 932	6 081
Entretien	5 710	6 302	6 715	7 626	7 901	8 006	8 731	8 661
Activités de l'ASFC et de l'ACIA	3 743	4 023	4 245	4 599	4 932	4 979	5 100	5 221
Administration	6 617	6 784	7 293	7 807	8 068	8 293	8 528	8 819
Financement supplémentaire pour les opérations de la CPIVM	834	-	-	713	510	-	-	-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>25 839</b>	<b>27 692</b>	<b>29 227</b>	<b>33 688</b>	<b>34 483</b>	<b>34 459</b>	<b>35 896</b>	<b>36 607</b>
<b>EXCÉDENT DU FINANCEMENT SUR LES DÉPENSES</b>	<b>16 633</b>	<b>11 160</b>	<b>3 700</b>	<b>10 216</b>	<b>10 872</b>	<b>9 592</b>	<b>10 234</b>	<b>10 075</b>







FEDERAL BRIDGE CORPORATION  
SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX

# États financiers consolidés Au 31 mars 2023



# La Société des ponts fédéraux Limitée

## Le 31 mars 2023

### TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	44
Rapport de l'auditeur indépendant	45
État consolidé de la situation financière	49
État consolidé du résultat global	50
État consolidé des variations des capitaux propres	51
État consolidé des flux de trésorerie	52
Notes afférentes aux états financiers consolidés	54

# Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers consolidés présentés dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de La Société des ponts fédéraux Limitée (la Société) conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes « IFRS »). L'intégrité et l'objectivité des données contenues dans ces états financiers consolidés sont la responsabilité de la direction de la Société, et de la direction de sa filiale en propriété exclusive de la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPIVM »), qui relève directement d'un conseil d'administration indépendant.

La direction doit poser des hypothèses et faire des estimations en fonction de l'information disponible à la date des états financiers consolidés. Les éléments à l'égard desquels la direction de la Société et la direction de sa filiale en propriété exclusive ont effectué des estimations et posé des jugements importants comprennent les composantes connexes et la durée de vie utile des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement, ainsi que les tests de perte de valeur, les données utilisées dans les calculs relatifs aux régimes d'avantages sociaux, le classement des contrats de location où la Société est le bailleur, le classement des partenariats et la présentation des activités de la Thousand Islands Bridge Authority (TIBA). La direction de la Société est aussi responsable des autres renseignements contenus dans le rapport annuel et doit s'assurer qu'ils concordent, le cas échéant, avec l'information et les données contenues dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre de cette responsabilité, la direction de la Société réalise la consolidation des états financiers. La direction de la Société et la direction de sa filiale en propriété exclusive ont élaboré et tiennent à jour des livres comptables, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion aux fins de l'établissement de leurs états financiers respectifs. Ces contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière, à la protection et au contrôle des actifs et à la conformité des transactions à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la *Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*, à la *Loi maritime du Canada*, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux règlements, statuts et règlements administratifs de la SPFL et de sa filiale en propriété exclusive, ainsi qu'aux directives données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Conseil d'administration de la Société est composé de six administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société et d'un administrateur qui est la première dirigeante de la Société. Le Conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive de la Société est composé de huit administrateurs qui sont actuellement des employés de la Société ou de la Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation (GLS) (la partenaire de la filiale en propriété exclusive de la Société). Le Conseil d'administration de la Société, et le conseil d'administration de sa filiale détenue en propriété exclusive sont responsables de s'assurer que la direction de chaque société s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive relève directement du Conseil d'administration de la Société. Le Conseil d'administration de la Société et le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive exercent leurs responsabilités par l'entremise de leur comité d'audit respectif, composé de membres du conseil d'administration. Chaque comité d'audit rencontre la direction et l'auditeur externe indépendant afin d'examiner de quelle façon ces derniers s'acquittent de leurs responsabilités et de discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le comité d'audit de la filiale en propriété exclusive de la Société a examiné les états financiers de la filiale avec l'auditeur externe de cette dernière, la vérificatrice générale du Canada. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive a approuvé les états financiers de la filiale et les a soumis, avec le rapport de l'auditeur externe, au Conseil d'administration de la Société (la société mère). Le comité d'audit de la Société a discuté des états financiers consolidés avec l'auditeur externe, la vérificatrice générale du Canada, et a soumis son rapport au Conseil d'administration de la Société. La vérificatrice générale du Canada doit auditer les états financiers consolidés et produire son rapport par la suite. Le Conseil d'administration de la Société, a examiné et approuvé les états financiers consolidés.



Natalie Kinloch  
Première dirigeante



Richard Iglinski  
Dirigeant principal des finances

22 juin 2023



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Transports

### Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées**

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses règlements, la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013*, la *Loi maritime du Canada* et ses règlements, les statuts et les règlements administratifs de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

*Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées*

La direction est responsable de la conformité de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive à ces autorisations spécifiées.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées*

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Catherine Lapalme, CPA, CA  
Directrice principale

Ottawa, Canada  
Le 22 juin 2023

# État consolidé de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

Au	Notes	31 mars 2023	31 mars 2022
		\$	\$
<b>Actifs</b>			
Actifs à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	7 508	8 802
Placements	8	6 515	6 247
Clients et autres débiteurs	9	2 115	1 581
Charges payées d'avance		1 570	1 269
<b>Total des actifs à court terme</b>		<b>17 708</b>	<b>17 899</b>
Actifs à long terme			
Immobilisations corporelles	10	334 764	347 258
Immeubles de placement	11	17 273	18 038
Immobilisations incorporelles	12	37	60
Incitatif à la location du bailleur		170	182
<b>Total des actifs à long terme</b>		<b>352 244</b>	<b>365 538</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>369 952</b>	<b>383 437</b>
<b>Passifs</b>			
Passifs à court terme			
Fournisseurs et autres créditeurs		1 703	4 702
Avantages sociaux		1 128	1 199
Retenues de garantie	13	163	380
Produits reportés	14	2 207	2 493
Emprunts à payer	15	400	400
Obligations à payer	16	6 737	6 312
Passif associé aux contrats de location	17	218	221
Financement public reporté	18	3 823	3 450
<b>Total des passifs à court terme</b>		<b>16 379</b>	<b>19 157</b>
Passifs à long terme			
Produits reportés	14	912	1 063
Emprunts à payer	15	9 167	9 567
Obligations à payer	16	27 357	34 094
Passif associé aux contrats de location	17	644	900
Financement public reporté	18	94 404	93 973
Avantages sociaux	19	7 426	8 087
<b>Total des passifs à long terme</b>		<b>139 910</b>	<b>147 684</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social – deux actions sans valeur nominale	20	-	-
Bénéfices non répartis		213 672	216 584
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)		(9)	12
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>213 663</b>	<b>216 596</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>369 952</b>	<b>383 437</b>
Passifs éventuels	24		
Engagements	25		

Approuvé par le conseil d'administration



Administratrice



Administrateur

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# État consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2023 \$	2022 \$
<b>Produits</b>			
Péages et services		29 147	25 048
Contrats de location et permis		3 570	1 871
Produits tirés du pont international des Mille-Îles		6 325	4 482
Intérêts		399	42
Gain (perte) sur la vente d'investissement		6	(44)
Autres		1 067	228
<b>Total des produits</b>		<b>40 514</b>	<b>31 627</b>
<b>Charges</b>			
Exploitation		9 234	9 392
Charges liées au pont international des Mille-Îles		6 962	5 336
Entretien		14 163	14 127
Agence des services frontaliers du Canada et Agence canadienne d'inspection des aliments		8 018	7 935
Administration		7 715	7 533
Financement supplémentaire des charges d'exploitation de la CPIVM	5	-	834
<b>Total des charges</b>	<b>21</b>	<b>46 092</b>	<b>45 157</b>
<b>Perte d'exploitation avant le financement public</b>		<b>(5 578)</b>	<b>(13 530)</b>
<b>Financement gouvernemental</b>			
Amortissement du financement d'immobilisations différé	18	3,619	3,752
Financement public utilisé pour les charges d'exploitation	18	586	10 845
<b>Total du financement gouvernemental</b>		<b>4 205</b>	<b>14 597</b>
<b>Éléments hors exploitation</b>			
Charges d'intérêt		(2 781)	(2 998)
<b>Total du résultat hors exploitation</b>		<b>(2 781)</b>	<b>(2 998)</b>
<b>Perte nette</b>			
<b>Autres éléments du résultat global (perte)</b>			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Gain actuariel	19	1 242	924
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies			
Perte à la réévaluation de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments de placements du résultat global		(15)	(24)
(Profit) perte cumulé reclassé en résultat à la vente de placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(6)	44
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>		<b>1 221</b>	<b>944</b>
<b>Total de la perte globale pour l'exercice</b>		<b>(2 933)</b>	<b>(987)</b>

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# État consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 mars *(en milliers de dollars canadiens)*

	Notes	Bénéfices non distribués \$	Cumul des autres éléments du résultat global (perte) \$	Total \$
Solde au 1er avril 2021		217 591	(8)	217 583
<i>Total du résultat global (perte) :</i>				
Perte nette		(1 931)	-	(1 931)
<i>Autres éléments du résultat global (perte) :</i>				
Gain actuariel	<b>19</b>	924	-	924
Réévaluation des pertes sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	(24)	(24)
Perte cumulée reclassé en résultat à la vente de placements à la juste valeur par le biais des autres éléments due résultat global		-	44	44
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>		<b>924</b>	<b>20</b>	<b>944</b>
<b>Total de la perte globale</b>		<b>(1 007)</b>	<b>20</b>	<b>(987)</b>
<b>Solde au 31 mars 2022</b>		<b>216 584</b>	<b>12</b>	<b>216 596</b>
<i>Total du résultat global (perte) :</i>				
Perte nette		(4 154)	-	(4 154)
<i>Autres éléments du résultat global (perte) :</i>				
Gain actuariel	<b>19</b>	1 242	-	1 242
Réévaluation des pertes sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	(15)	(15)
Gain cumulé reclassé en résultat à la vente de placements à la juste valeur par le biais des autres éléments due résultat globa		-	(6)	(6)
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>		<b>1 242</b>	<b>(21)</b>	<b>1 221</b>
<b>Total de la perte globale</b>		<b>(2 912)</b>	<b>(21)</b>	<b>(2 933)</b>
<b>Solde au 31 mars 2023</b>		<b>213 672</b>	<b>(9)</b>	<b>213 663</b>

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# État consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2023	2022
		\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>			
Perte nette		(4 154)	(1 931)
Ajustements :			
Amortissement du financement d'immobilisations reporté	18	(3 619)	(3 752)
Amortissement des immobilisations corporelles	10	17 780	18 578
Amortissement des immeubles de placement	11	769	717
Amortissement des immobilisations incorporelles	12	23	23
Perte sur cession d'actifs		-	1
(Gain) perte à la vente de placements		(6)	44
Variation des avantages sociaux		510	699
Perte de change		(2)	(23)
		<b>11 301</b>	<b>14 356</b>
Variations du fonds de roulement :			
Clients et autres débiteurs		(534)	(86)
Incitatif à la location du bailleur		12	11
Charges payées d'avance		(301)	1 565
Fournisseurs et autres créditeurs		(2 455)	2 260
Financement public reçu lié au frais payés d'avanceW	18	-	(2 095)
Produits reportés	14	(437)	(120)
		<b>(3 715)</b>	<b>1 535</b>
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		<b>7 586</b>	<b>15 891</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Paiements au titre d'immobilisations corporelles		(6 047)	(7 810)
Paiements au titre d'immeubles de placement		(4)	-
Paiements au titre d'immobilisations incorporelles		-	(22)
Financement public reçu pour l'acquisition d'immobilisations corporelles		4 423	400
Produit de la vente de placements		5 070	69
Achats de placements		(5 353)	(6 092)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		<b>(1 911)</b>	<b>(13 455)</b>

## État consolidé des flux de trésorerie (suite) pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2023	2022
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Produits des emprunts		-	10 000
Remboursement des emprunts		(400)	(2 575)
Remboursement de la dette obligataire		(6 312)	(5 915)
Remboursement de passif associé aux contrats de location		(259)	(187)
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités de financement		(6 971)	1 323
Gains de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère		2	23
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1 294)	3 782
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice		8 802	5 020
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de l'exercice</b>	<b>7</b>	<b>7 508</b>	<b>8 802</b>

### Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

Intérêt reçu compris dans les activités d'exploitation	354	115
Intérêt versé compris dans les activités d'exploitation	3 035	2 837

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## 1. Pouvoirs et activités

La Société des ponts fédéraux Limitée (la « Société ») est régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* qui figure à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Elle est mandataire de l'État, non assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la *Loi sur l'impôt sur le revenu*. Elle est une société d'État mère qui rend compte au Parlement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports. La Société est une nouvelle entité issue le 1er février 2015 de la fusion de l'ancienne Société des ponts fédéraux Limitée (l'« ancienne SPFL »), qui était une société d'État mère, avec sa filiale la Société du pont de la rivière Ste Marie (la « SPRSM ») le 27 janvier 2015, et avec une autre société d'État mère, l'Administration du pont Blue Water (l'« APBW »). Cela s'est fait conformément aux autorisations prévues par la *Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*. La dernière fusion prévue par cette loi, avec la filiale en propriété exclusive de la Société, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPIVM »), n'a pas encore été réalisée.

Les principales activités de la Société consistent en la propriété et l'exploitation de quatre ponts internationaux reliant la province d'Ontario, au Canada, à l'état de New York ou à l'état du Michigan, aux États-Unis. De plus, la Société peut aussi mener d'autres activités accessoires à l'exploitation des ponts.

La filiale en propriété exclusive de la Société, la CPIVM, exploite le pont international de la voie maritime à Cornwall en tant qu'entreprise commune (tel qu'il est décrit à la note 5) selon un accord intervenu entre la Société, le propriétaire canadien, et la Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation (la GLS), le propriétaire américain. En tant que société d'État, la CPIVM est également assujettie aux mêmes pouvoirs que la Société. La Société est aussi partie à deux autres accords pour l'exploitation de ponts internationaux. Dans le cas du pont international de Sault Ste. Marie, l'entente a été conclue avec le propriétaire américain, le département des Transports du Michigan (MDOT). La supervision du pont est confiée à une entité internationale commune, la Sault Ste. Marie Bridge Administration (la SSMB), et son exploitation est assurée par l'International Bridge Authority (IBA), une entité du MDOT. L'entente applicable à l'exploitation du pont international des Mille-Îles a aussi été conclue avec le propriétaire américain, la Thousand Islands Bridge Authority (TIBA), une entité du comté de Jefferson, dans l'état de New York. La Société possède et exploite la partie canadienne du passage frontalier au pont Blue Water, qui relie Point Edward, en Ontario à Port Huron, au Michigan. Le MDOT détient et exploite la partie américaine du pont.

En vertu du décret C.P. 2015-31 daté du 26 janvier 2015, la Société s'est fait octroyer toutes les approbations nécessaires de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* aux fins de la propriété et de la gestion des ponts internationaux faisant partie du portefeuille de la Société. Selon l'article 6 de la *Loi sur les douanes*, la Société est tenue de fournir, d'équiper et d'entretenir, sans frais, les locaux ou autres installations nécessaires pour les douanes et l'Agence des services frontaliers du Canada (l'« ASFC »). Des dispositions semblables de la *Loi sur la protection des végétaux* et de la *Loi sur la santé des animaux* prévoient le même soutien pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'« ACIA ») basée aux passages frontaliers terrestres. La filiale, la CPIVM, est aussi assujettie à la *Loi maritime du Canada* aux fins de la gestion du pont international sur le fleuve Saint-Laurent.

La Société est assujettie à des directives en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. En vertu du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, la Société a les obligations suivantes :

(a) veiller à ce que les régimes de retraite prévoient

- i. un ratio de partage des coûts entre l'employeur et l'employé de 50:50 au titre des taux de cotisation au régime sera instauré graduellement pour tous les participants d'ici le 31 décembre 2017;
- ii. à compter du 1er janvier 2015, l'âge normal de la retraite pour les nouveaux employés passe à 65 ans et l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite autres que celles reçues à l'âge habituel de la retraite correspond à celui applicable à ce type de prestations au titre du Régime de pension de retraite de la fonction publique;

(b) exposer sa stratégie de mise en œuvre quant aux engagements énoncés à l'alinéa a) dans son prochain plan d'entreprise et, jusqu'à ce que ceux-ci aient été entièrement mis en œuvre, dans chacun de ses plans d'entreprise ultérieurs.

Au 31 décembre 2017, la Société se conformait entièrement à la directive et elle continue de s'y conformer.

## 1. Pouvoirs et activités ( suite )

En vertu du décret C.P. 2015-1114 daté du 16 juillet 2015, les politiques de la Société doivent également s'harmoniser avec les politiques, directives et autres actes connexes émis par le Conseil du Trésor en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, comme suit :

- (a) Harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyage, d'accueil, de congrès et d'événements avec les politiques, directives et autres actes connexes émis par le Conseil du Trésor de manière conforme à ses exigences réglementaires;
- (b) Signaler la mise en application de cette directive dans le prochain plan d'entreprise.

La SPFL s'est conformée à cette ligne directrice au cours de l'exercice 2016-2017 et elle continue de s'y conformer.

Le siège social de la Société est situé au 55, rue Metcalfe, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1P 6L5.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration et leur publication a été autorisée le 22 juin 2023.

## 2. Mode de présentation et principales méthodes comptables

### DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes « IFRS »).

### MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

### MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont consolidés en raison de la propriété des entreprises communes et ont été préparés sur la base du coût historique, tel qu'il est expliqué dans la section sur les méthodes comptables ci-dessous, sauf certaines exceptions permises par les IFRS et par ailleurs indiquées dans les présentes notes.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange de biens et services.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Dans l'estimation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société tient compte de ce que seraient les caractéristiques de l'actif ou du passif si les participants au marché tenaient compte de ces caractéristiques pour l'établissement du prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Les principales méthodes comptables sont énoncées ci-dessous.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont divisées en trois catégories, les niveaux 1, 2 ou 3, selon le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les niveaux sont décrits ci-après :

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

## 2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché compris dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les principales méthodes comptables sont décrites ci-après.

### PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES COMMUNES

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Lorsque la Société entreprend ses activités dans le cadre d'opérations conjointes, la Société, en tant qu'opérateur conjoint, comptabilise :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement;;
- les produits qu'elle a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'entreprise commune;
- sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'entreprise commune; et
- ses charges, y compris sa part des charges engagées conjointement.

La Société comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune en conformité avec les normes IFRS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges. La Société a estimé que deux de ses passages frontaliers répondent aux critères d'entreprise commune, comme expliqués dans la note 5. Il s'agit des passages frontaliers aux ponts internationaux de Cornwall et de Sault Ste. Marie.

### COMPTABILISATION DU PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES

La Société comptabilise sa quote-part des produits et des charges du pont international des Mille-Îles, consistant en 50 % de produits bruts, 50 % des charges brutes autres que les charges de l'ASFC et de l'ACIA, 100 % des charges de l'ASFC et de l'ACIA ainsi que 50 % de l'amortissement des immobilisations corporelles. À l'image de la politique de comptabilisation des produits ci-dessus, les produits bruts du pont international des Mille-Îles sont comptabilisés au moment où les véhicules à passagers et les véhicules commerciaux traversent le pont.

La Société est responsable de la propriété et de l'entretien majeur des ponts du côté canadien de la frontière et, par conséquent, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement sont inscrites à l'actif de la Société. La Société ne détient aucune participation aux actifs ou aux passifs de TIBA.

### FINANCEMENT PUBLIC

Habituellement, la Société reçoit du financement public pour des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement d'importance et d'équipement à l'occasion. Cependant, en raison des restrictions imposées à cause de la COVID-19 à la frontière canado-américaine, la Société a obtenu du financement public pour les charges d'exploitation. Les prélèvements approuvés de financement public qui n'ont pas été reçus à la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de créances dans l'état consolidé de la situation financière.

Le financement public est comptabilisé de façon systématique dans l'état consolidé du résultat global au cours des périodes pendant lesquelles la Société comptabilise à titre de charges les coûts connexes que le financement doit compenser.

## 2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Le financement public pour les charges payées d'avance, les immobilisations corporelles et les immeubles de placement qui sont sujets à amortissement est comptabilisé comme financement public reporté dans l'état consolidé de la situation financière dans l'exercice au cours duquel l'achat est comptabilisé. Le résultat figure ensuite à l'état consolidé du résultat global de la même façon et pour les mêmes exercices, puisque les charges payées d'avance sont comptabilisées ou que l'amortissement est comptabilisé sur les actifs acquis à l'aide du financement public.

### Comptabilisation des produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

La Société permet aux particuliers et aux entreprises d'utiliser le pont en échange d'un droit d'accès fixe. Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle des services a été transféré et qu'il n'y a pas d'obligation non réalisée pouvant avoir des effets sur les particuliers qui reçoivent les services. Dans le cas de la Société, le contrôle est transféré et, par conséquent, les produits sont comptabilisés au moment où les particuliers traversent le pont. Lorsque les particuliers paient les droits de péage d'avance, les montants sont compris dans les produits reportés jusqu'à ce que les particuliers traversent le pont. Une créance est comptabilisée lorsque les particuliers traversent le pont, moment où la contrepartie est inconditionnelle, puisque seul le temps écoulé est requis avant que le paiement ne soit exigible.

Les produits provenant des baux et des permis sont comptabilisés au moment où les services sont rendus. Les paiements minimaux au titre de la location que le preneur est tenu d'effectuer, y compris les mesures incitatives à la vente et excluant le loyer conditionnel, sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de vie de la partie non résiliable du contrat, tandis que le loyer conditionnel est comptabilisé au fur et à mesure qu'il est gagné. Ces produits comprennent les paiements reçus des locataires, y compris les boutiques hors taxes, les courtiers en douanes privés, les entreprises de services logistiques, ainsi que l'agence de voyages et de tourisme. Tous les contrats de location de la Société pour lesquels elle est le bailleur sont des contrats de location-exploitation.

Les produits reportés sont les droits de péage payés d'avance par les automobilistes et par les sociétés de transport commerciales qui représentent des passifs contractuels selon la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et comprennent également un paiement de location minimal payé d'avance qui est comptabilisé comme des contrats de location selon la norme IFRS 16, *Contrats de location* et relatif à un contrat de location simple d'un locataire commercial dont les installations ont été agrandies. Les produits reportés qui seront comptabilisés plus d'un an après la période de présentation de l'information financière sont considérés comme des produits reportés à long terme.

Les intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. La principale composante des produits dans cette catégorie est l'intérêt lié aux placements.

### PRÉSENTATION DES CHARGES PAR FONCTION

La direction de la Société examine ses charges par fonction; par conséquent, les états financiers consolidés sont présentés sur cette base. Des détails sur la nature des charges sont présentés à la note 21. Les services fonctionnels sont définis comme suit :

- Entretien : charges liées à l'entretien et à la réparation des actifs de la Société;
- Exploitation : charges liées à la perception des produits tirés des péages, à la sécurité et à la gestion du trafic;
- Pont international des Mille-Îles : représente la quote-part des charges de la Société selon l'accord international sur le pont des Mille-Îles (se reporter aux notes 3 et 6);
- Activités de l'ASFC et de l'ACIA : la Société est tenue de fournir à l'ASFC et à l'ACIA des installations et certains services d'entretien connexes à certains postes frontaliers, et elle ne tire aucun produit de ces installations et services; et,
- Administration : les charges liées à la gestion et à la supervision des activités de la Société.

## 2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

### MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société sont comptabilisées en appliquant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments financiers libellés en devises sont reconvertis aux taux en vigueur à cette date et les profits ou les pertes qui en découlent sont comptabilisés en résultat net à titre de produits (ou de charges d'exploitation). Les éléments non monétaires en devise qui sont évalués au coût historique ne sont pas reconvertis.

La quote-part de la Société des actifs et des passifs libellés en monnaie étrangère de la SSMBA est convertie en dollars canadiens au moyen des taux de change en vigueur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, à l'exception des éléments non monétaires qui ne sont pas reconvertis après leur évaluation aux taux de change en vigueur à la date d'acquisition. Les éléments de produits et de charges sont convertis aux taux de change moyens pour chaque trimestre. Toutefois, si les taux de change connaissent des fluctuations importantes au cours de ce trimestre, les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change, le cas échéant, sont comptabilisés en résultat net.

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements très liquides à échéance de trois mois ou moins de la date d'acquisition.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES, IMMEUBLES DE PLACEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles sont évalués au coût diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur.

La comptabilisation de l'amortissement sert à radier le coût des actifs (autres que les terrains et les projets en cours) moins leurs valeurs résiduelles sur leur durée d'utilité. La durée de vie utile estimative, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et l'effet des changements dans les estimations est comptabilisé de manière prospective. Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles sont dépréciés sur leur durée de vie utile estimative, selon le mode d'amortissement linéaire, comme suit :

Type d'actif	Mode linéaire
Ponts et routes	De 5 à 75 ans
Véhicules et matériel	De 5 à 33 ans
Bâtiments	De 10 à 70 ans
Droit d'utilisation	Durée du bail
Améliorations d'immeubles	De 10 à 30 ans
Immeubles de placement	De 10 à 70 ans
Immobilisations incorporelles	5 ans

Une immobilisation corporelle, un immeuble de placement ou une immobilisation incorporelle fait l'objet d'une décomptabilisation lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle, d'une immobilisation incorporelle ou d'un immeuble de placement, qui correspond à la différence entre le produit net de la cession, le cas échéant, et la valeur comptable de l'immeuble de placement est comptabilisé en résultat net.

## 2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût. Le coût comprend les frais de conception, d'ingénierie et les honoraires professionnels, les coûts des intrants et les salaires capitalisés. Ces actifs sont classés dans les catégories appropriées des immobilisations corporelles, des immeubles de placement ou des immobilisations incorporelles lorsque leur construction est terminée et lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue. L'amortissement de ces actifs, selon la même méthode que celle utilisée pour d'autres types d'actifs, commence lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue. Le caractère approprié des modes d'amortissement et les estimations des durées de vie utile et des valeurs résiduelles sont évalués chaque année. Afin d'établir la durée de vie utile de ces actifs, la direction a recours à son jugement pour établir les composantes des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles. Une composante est comptabilisée séparément si elle est importante par rapport à la valeur de l'actif en entier et si sa durée de vie utile diffère de celle des autres composantes.

Les propriétés sont classées à titre d'immeubles de placement lorsqu'elles sont détenues pour générer un produit locatif ou si leur location future est probable. Lorsque la Société agit à titre de bailleur, un actif loué en vertu d'un contrat de location simple est présenté dans l'état consolidé de la situation financière en fonction de sa principale utilisation, dans les immobilisations corporelles et les immeubles de placement.

### PERTE DE VALEUR

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue ses immobilisations corporelles, ses immeubles de placement et ses immobilisations incorporelles afin d'établir s'il existe des indices d'une perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée immédiatement en résultat net lorsque la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. S'il n'est pas possible d'évaluer la valeur recouvrable d'un actif précis, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésoreries (UGT) à laquelle appartient cet actif.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur de vie utile et la diminution de la juste valeur des coûts de sortie. Pour évaluer la valeur de vie utile, les entrées de trésorerie futures estimatives sont actualisées selon un taux d'actualisation qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Lorsqu'il y a des indices de perte de valeur, chaque durée de vie utile d'actifs au sein de l'UGT est examinée afin de déterminer si elle doit être réévaluée. Pour les actifs au sein de l'UGT auxquels subsiste une valeur après la comptabilisation de la perte de valeur, la durée de vie utile de ces actifs est examinée afin de déterminer si elle doit être réduite. Les variations des durées de vie utile estimatives sont comptabilisées de manière prospective.

Il a été déterminé que les immeubles de placement représentent diverses UGT qui ont pu être assujetties à un test de perte de valeur, tandis que les activités liées aux ponts (en tant qu'UGT distincte) n'ont pas pu l'être.

### ÉVENTUALITÉS ET PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, par suite d'un événement passé, la Société a une obligation juridique ou implicite qui peut être estimée de façon fiable, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques s'avérera nécessaire pour éteindre l'obligation. À moins qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit peu probable, un passif éventuel est présenté lorsqu'il y a une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par l'occurrence (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Société; ou lorsqu'il y a une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisés, car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

### CONTRATS DE LOCATION – À TITRE DE PRENEUR

À la date d'entrée en vigueur d'un contrat, la Société détermine si le contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location si ledit contrat a pour effet de céder le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement, et ce, pour une période donnée. À la date d'entrée en vigueur ou à la date de réévaluation d'un contrat de location qui contient une composante de contrat, la Société attribue la contrepartie du contrat à chaque composante locative et à chaque composante non locative en fonction de leurs coûts indépendants.

## 2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

La Société comptabilise les actifs au titre du droit d'utilisation et un passif associé au contrat de location dès la date d'entrée en vigueur du contrat. Le passif associé au contrat de location est réévalué lorsqu'il se produit un changement dans les paiements futurs pour les contrats de paiement découlant d'un changement d'un indice ou d'un taux d'intérêt, si la Société décide d'exercer l'option de prolongation ou l'option de résiliation du contrat. Lorsque le passif lié aux contrats de location est réévalué au moyen de cette méthode, un rajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou il est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été diminuée à zéro.

### AVANTAGES SOCIAUX

#### Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les employés de la CPIVM sont couverts par le *Régime de retraite de la fonction publique* (le « régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi dont le promoteur est le gouvernement du Canada. Les employés et la Société doivent y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de la période. Conformément à la loi en vigueur, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services passés ou d'un déficit de capitalisation du régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent le total de l'obligation au titre des prestations de retraite ayant trait aux employés de la CPIVM.

Les employés de la SSMBA participent aux régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées de l'état du Michigan. Les employés et la Société doivent y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de la période. Les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent le total de l'obligation au titre des prestations de retraite ayant trait aux employés de la SSMBA.

Tous les autres employés de la Société participent à un régime de retraite privé à cotisations déterminées, et le coût de ce régime est partagé entre les employés et la Société, ce qui permet aux employés de bonifier leurs cotisations de façon volontaire. Les cotisations de l'employeur versées en vertu des régimes de retraite à cotisations déterminées sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droit à ces cotisations.

La Société verse aussi aux employés admissibles des prestations définies postérieures à l'emploi, notamment une assurance maladie, une assurance dentaire et une assurance vie, ainsi qu'un programme d'aide aux employés. En ce qui concerne ces avantages postérieurs à l'emploi à prestations déterminées, le coût des prestations est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées, et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière annuelle. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations déterminées se base sur les taux du marché pour des obligations de qualité supérieure non courantes. Les écarts actuariels sont présentés immédiatement dans l'état consolidé de la situation financière, et un débit ou un crédit est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global des exercices au cours desquels ces éléments surviennent. Les gains et pertes actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat net sont reflétés immédiatement dans les bénéfices non répartis et ne seront pas reclassés au résultat net. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net au cours de l'exercice où le régime est modifié. Les intérêts nets sont calculés par application du taux d'actualisation au début de l'exercice à l'actif ou au passif au titre des prestations déterminées.

Le coût des prestations déterminées est catégorisé comme suit :

- le coût des services (y compris le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés, ainsi que les gains et les pertes sur les réductions et les règlements);
- le montant net des charges ou des produits d'intérêts;
- les gains actuariels et les pertes actuarielles.

## 2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

La Société présente les deux premières composantes du coût des prestations déterminées dans la fonction dans laquelle le coût est engagé. Les avantages du personnel comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière représentent le déficit réel du régime à prestations déterminées de la Société.

### Avantages sociaux à court terme et autres avantages sociaux à long terme

Un passif est comptabilisé pour les avantages sociaux à court terme à payer aux employés à l'égard des salaires, des congés annuels et des congés de maladie au cours de l'exercice au cours duquel le service connexe est rendu.

Les passifs comptabilisés à l'égard des avantages à court terme du personnel sont évalués au montant non actualisé des avantages sociaux qui doit être payé en contrepartie du service connexe et ils sont présentés dans les passifs courants.

Les passifs comptabilisés à l'égard des autres avantages sociaux à long terme sont évalués à la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimées qui devraient être engagées par la Société à l'égard des services fournis par les employés jusqu'à la date d'évaluation et de présentation de l'information financière, soit le 31 mars. La Société offre des récompenses pour états de service aux employés à l'emploi de l'organisation depuis une période préétablie qui font preuve d'engagement, de dévouement et d'un service exceptionnel. Ces récompenses pour états de service représentent un montant fixe en dollars versé à l'employé tous les cinq ans. L'obligation et le coût relatifs à ces avantages sont établis sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures hypothèses de la direction. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations déterminées se base sur les taux du marché pour des obligations de qualité supérieure non courantes.

Le coût des services rendus, le coût financier et le coût des services passés sont comptabilisés en charges selon la fonction à laquelle ils se rapportent. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés au cours de l'exercice au cours duquel ils se produisent et sont aussi passés en charges selon le service auquel ils se rapportent. Le coût des services passés associé aux avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés en charges au moment où la modification ou la réduction du régime se produit, ou lorsque l'entité comptabilise le coût de restructuration ou les indemnités de cessation d'emploi connexes, selon l'événement qui survient en premier lieu. Les avantages ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée. Le déficit du régime est donc égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles des instruments financiers. Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue un actif financier à sa juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition des instruments financiers. Par la suite, la Société classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- les actifs qui doivent être évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- les actifs qui doivent être évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- les passifs financiers qui doivent être évalués au coût amorti.

Le classement dépend des activités de la Société pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie.

## 2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

### i. Classement des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

Actif/passif	Classification des employés	Évaluation ultérieure
Placements	Juste valeur évaluée par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur évaluée par le biais des autres éléments du résultat global
	Coût amorti	Coût amorti
Comptes clients et autres débiteurs	Coût amorti	Coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Coût amorti	Coût amorti
Retenues de garantie	Coût amorti	Coût amorti
Emprunts à payer	Coût amorti	Coût amorti
Obligations à payer	Coût amorti	Coût amorti

### ii. Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation au résultat net des produits et des charges d'intérêts au cours de l'exercice concerné. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'actualiser les flux de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'instrument.

### iii. Actifs financiers

#### Les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs détenus pour le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et pour la vente d'actifs financiers, lorsque les flux de trésorerie de l'actif représentent uniquement des paiements de capital et d'intérêts, sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception de la comptabilisation des gains ou des pertes de valeur et des produits d'intérêts. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont compris dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Actifs financiers au coût amorti

Les actifs détenus aux fins de recouvrement des flux de trésorerie contractuels, lorsque ceux-ci représentent uniquement des paiements de capital et d'intérêts, sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont compris dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Perte de valeur des actifs financiers

La Société évalue de façon prospective les pertes sur créances prévues associées à chaque catégorie d'actifs financiers. La méthode d'amortissement appliquée dépend de l'augmentation significative ou non du risque de crédit. Pour les clients et autres débiteurs, la Société applique l'approche simplifiée, qui exige que les pertes prévues sur la durée de vie utile soient comptabilisées dès la comptabilisation initiale des créances.

## 2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

### Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent. Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisé en résultat net. Lorsqu'un actif financier à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est décomptabilisé, le gain ou la perte cumulé précédemment et comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé du cumul d'autres éléments du résultat global au résultat net et comptabilisés comme un gain ou une perte.

### iv. Passifs financiers

Tous les passifs financiers sont évalués au coût amorti. La Société décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations de la Société sont exécutées, sont annulées ou arrivent à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

## 3. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques

### SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas faciles à établir à partir d'autres sources. Ces estimations et ces hypothèses sous-jacentes se fondent sur les connaissances sectorielles, la consultation d'experts et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### LES ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Utilisation d'estimations et exercice de jugements Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cet exercice, ou dans l'exercice de la révision et dans les exercices ultérieurs si la révision a une incidence sur l'exercice considéré et sur les exercices ultérieurs.

Les jugements présentés dans les états financiers consolidés sont des décisions prises par la direction, fondées sur l'analyse de l'information pertinente disponible au moment où celles-ci sont prises. Les jugements ont trait à l'application des méthodes comptables et aux décisions liées à l'évaluation, à la comptabilisation et à la présentation des montants financiers.

Des renseignements sur les aspects importants de l'incertitude relative aux estimations et des jugements critiques à l'égard de l'application des méthodes comptables qui ont eu le plus d'incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés ci-après et dans les notes en annexe portant sur des éléments qui comportent un degré d'incertitude important. Les jugements critiques sont réévalués à chaque date de présentation de l'information financière.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES, IMMEUBLES DE PLACEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles sont amortis sur leur durée de vie utile. La durée de vie utile est fondée sur les estimations de la direction quant aux années de service des actifs, comme il est indiqué à la note 2. Le caractère approprié de la durée de vie utile de ces actifs est évalué annuellement. Les changements aux estimations de durées de vie utile auraient une incidence sur la dotation aux amortissements actuels et futurs et sur la valeur comptable future des actifs.

### 3. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

Afin d'établir la durée de vie utile de ces actifs, la direction a recours à son jugement pour déterminer les composantes des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles. Une composante est comptabilisée séparément si elle est importante par rapport à la valeur de l'actif en entier et si sa durée de vie utile diffère de celle des autres composantes.

#### ÉVALUATION DES ACTIFS À LONG TERME

La Société effectue des tests de perte de valeur sur ses actifs à long terme lorsque les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir une perte de valeur. La direction exerce un jugement pour déterminer si des circonstances indiquent qu'un test de perte de valeur est requis, et pour déterminer les regroupements d'actifs qui composeront ses UGT aux fins des tests de perte de valeur.

La Société évalue la perte de valeur en comparant la valeur recouvrable d'un actif à long terme, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et leur valeur comptable. La valeur recouvrable s'entend de la plus élevée de i) la valeur de vie utile ou ii) la juste valeur, déduction faite des frais. La détermination de la valeur recouvrable implique le jugement et les estimations de la direction.

La détermination de la valeur recouvrable exige la formulation d'estimations et d'hypothèses importantes, notamment celles liées aux entrées et sorties de trésorerie futures, aux taux d'actualisation et aux durées de vie des actifs. Ces estimations et ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de la Société si les estimations actuelles de la performance future et de la juste valeur changeaient. Ces déterminations auront des répercussions sur le montant de l'amortissement comptabilisé pour les exercices futurs.

#### RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DU PERSONNEL

Le coût des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme acquis par les employés est déterminé par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures estimations de la direction concernant l'âge de départ à la retraite des employés, les taux de mortalité et, pour les autres avantages postérieurs à l'emploi seulement, l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Les taux d'actualisation utilisés pour les calculs actuariels sont fondés sur les taux d'intérêt à long terme et ils peuvent avoir une incidence significative sur les passifs au titre des avantages du personnel. La direction a recours à des experts externes pour conseiller la Société quant aux estimations appropriées à utiliser pour évaluer les obligations et les charges au titre du régime d'avantages sociaux.

#### CONTRATS DE LOCATION – À TITRE DE PRENEUR

Pour déterminer si un contrat répond à la définition d'un contrat de location, la direction émet des jugements s'il y a présence d'un actif identifié, si la Société a le droit de bénéficier de tous les avantages économiques issus de l'utilisation de l'actif et si la Société a le droit de diriger l'utilisation de l'actif. De plus, la direction utilise son jugement pour attribuer la contrepartie du contrat à chaque composante locative et à chaque composante non locative en fonction de chaque coût. La direction utilise également son jugement pour déterminer les paiements minimaux à verser pour le loyer, qui prennent en considération la certitude raisonnable que l'option de prolongation du contrat de location sera exercée.

#### CONTRATS DE LOCATION – À TITRE DE BAILLEUR

La Société est partie à de nombreux contrats de location, et la direction doit déterminer si ceux-ci constituent des contrats de location-financement ou des contrats de location simple, en évaluant si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien est transférée au preneur. Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats sont classés en tant que contrats de location simple. Le plus important jugement posé pour déterminer si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif consiste à déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location.

### 3. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

À la date de passation d'un contrat de location, la Société tient compte des paiements minimaux au titre de la location et du loyer conditionnel afin de déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. Selon le jugement de la direction, tous les contrats de location de la Société sont des contrats de location simple.

#### PARTENARIATS

La direction exerce un jugement pour déterminer si la Société est partie à des partenariats. Pour établir si la Société exerce un contrôle conjoint sur une entreprise, les parties doivent déterminer si les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entreprise sont dirigées collectivement. Lorsque le contrôle conjoint est établi, la Société utilise son jugement pour déterminer si le partenariat est une entreprise commune ou une coentreprise. Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Une coentreprise est un partenariat en vertu duquel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Selon le jugement de la direction, la Société est partie à deux partenariats qui constituent des entreprises communes, à Cornwall (la « CPIVM ») et à Sault Ste. Marie (la « SSMBA »). Même si la CPIVM est une filiale en propriété exclusive, étant donné la convention internationale qui régit ses activités, elle est considérée comme une entreprise commune par la direction. L'entreprise commune de Sault Ste. Marie est considérée comme un établissement à l'étranger, mais compte tenu de la grande interdépendance entre la SSMBA et la Société, la direction est d'avis que la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien. La direction comptabilise la différence des capitaux propres à payer aux partenaires américains ou à recevoir, comme un ajustement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

La note 5 fournit plus d'information sur les partenariats de la Société.

#### PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES

Un troisième accord avec un partenaire international a été jugé comme n'étant pas un partenariat puisque la Société n'exerce pas de contrôle conjoint sur la Thousand Islands International Bridge (TIBA). Ce jugement repose principalement sur le fait que quatre des sept membres du conseil d'administration sont nommés par le partenaire américain de l'accord.

Il a été établi que même si la Société peut nommer trois des sept membres, la TIBA n'est pas considérée comme une entreprise associée puisque la Société n'exerce pas d'influence notable sur celle-ci. Cet accord est considéré comme tel en raison de la structure de l'entente avec le partenaire, qui accorde à la Société une quote-part des charges et des produits afférents au pont. Cependant, l'entente n'accorde pas à la Société de droits ni de responsabilités à l'égard des actifs et des passifs comptabilisés dans les états financiers de l'exploitant du poste frontalier puisque ces actifs et passifs se rapportent au poste.

La note 6 fournit plus d'information sur les partenariats entre la Société et la TIBA.

La TIBA procure des biens ou des services directement aux clients. La Société devait déterminer si elle devait être considérée comme le mandant ou le mandataire aux fins de la présentation des produits. Pour déterminer qui est le mandant, il faut déterminer qui contrôle les marchandises avant qu'elles ne soient transférées au client. Puisque la Société a l'obligation d'entretenir le pont, elle est réputée contrôler les marchandises avant qu'elles ne soient transférées au client. Par conséquent, la Société a conclu qu'elle agit comme mandant et qu'une présentation brute est donc requise.

### 3. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

#### ÉVENTUALITÉS ET PROVISIONS

Pour effectuer une estimation fiable du montant de l'obligation, la direction formule des hypothèses sur le montant, l'éventualité et le calendrier des sorties, ainsi que sur le taux d'actualisation approprié. Les facteurs ayant une incidence sur ces hypothèses comprennent la nature de la provision, l'existence d'un montant de réclamation, l'opinion ou le point de vue d'un conseiller juridique et d'autres conseillers, l'expérience dans des situations semblables et toute décision de la direction concernant la façon dont la Société a l'intention de traiter l'obligation. Le montant et l'échéancier réels des sorties peuvent différer des hypothèses et cette différence peut avoir une incidence matérielle sur les états financiers consolidés futurs, ce qui risquerait d'avoir une incidence sur les résultats d'exploitation consolidés, sur la situation financière et sur les liquidités de la Société.

### 4. Modifications futures aux méthodes comptables

Les modifications des normes comptables suivantes sont publiées, mais ne sont pas encore en vigueur. La direction continue d'évaluer l'incidence potentielle des modifications de ces normes sur ses états financiers consolidés et, par conséquent, leur incidence n'est pas encore connue à l'heure actuelle. Toutefois, la direction s'attend à mettre en place les modifications de ces normes à leur date d'entrée en vigueur.

#### Norme IAS 1 – Critère de classification d'un passif dans la catégorie non courant

La norme *IAS 1, Présentation des États financiers*, a été révisée pour ajouter des modifications visant à clarifier le critère de classification d'un passif comme étant non courant qui prévoit un règlement étalé dans le temps, au-delà de 12 mois après la date de clôture. La date d'entrée en vigueur de cette révision concerne les exercices commençant le ou après le 1er janvier 2023, une adoption anticipée étant cependant permise.

#### Norme IAS 1 – Notion de méthodes comptables significatives plutôt que de méthodes comptables principales

La norme *IAS 1 – Présentation des états financiers*, a été révisée afin d'intégrer les modifications visant à exiger des entités qu'elles fournissent des informations sur leurs méthodes comptables significatives. La date d'entrée en vigueur de cette révision concerne les exercices commençant le ou après le 1er janvier 2023, une adoption anticipée étant cependant permise.

#### Norme IAS 8 – Distinctions entre méthodes comptables et estimations comptables

La norme *IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, a été révisée pour introduire une définition des estimations comptables et fournir d'autres distinctions concernant les changements de méthodes comptables et les changements d'estimations comptables. La date d'entrée en vigueur de cette révision concerne les exercices commençant le ou après le 1er janvier 2023, une adoption anticipée étant cependant permise.

## 5. Entreprises communes

La Société a conclu une entente pour établir une entreprise commune avec la GLS afin d'exploiter des ponts à péage sur le fleuve Saint-Laurent entre Cornwall (Ontario) au Canada et Rooseveltown (New York), aux États-Unis, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive de la Société, la CPIVM. Même si la Société détient la totalité des actions de la CPIVM, l'entente régissant les activités accorde au conseil d'administration de la CPIVM les pleins pouvoirs pour la gestion des activités de la CPIVM. Comme la Société et la GLS nomment chacune la moitié des administrateurs, la Société a conclu qu'elle partage le contrôle de la CPIVM avec la GLS. Même si le partenariat est structuré comme un véhicule distinct, la Société a examiné l'objet et la conception du partenariat et a conclu que chaque partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, de sorte que la CPIVM a été classée comme une entreprise commune. Les états financiers consolidés de la Société comprennent sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de la CPIVM. En vertu de l'entente binationale, l'excédent annuel de la CPIVM doit être réparti à parts égales entre la SPFL et GLS et, par conséquent, l'état consolidé du résultat global de la Société comprend généralement 50 % des produits et des charges de la CPIVM.

Durant l'exercice en cours, le déficit d'exploitation de la CPIVM a été entièrement financé par le gouvernement des États-Unis. Ce financement a été fourni pour financer la totalité du pont de la CPIVM, autant la part des charges nettes de la Société que la part du partenaire (GLS). L'état consolidé du résultat global comprend la part de 50 % de la SPFL de l'accord binational ainsi qu'un financement du gouvernement de 586 \$, ce qui représente 50 % de la contribution du partenaire américain pour combler le manque à gagner de la CPIVM. Au 31 mars 2023, 68 \$ de financement public sont inclus dans les créances et autres débiteurs.

Au cours de l'exercice précédent, la Société a demandé des crédits parlementaires au gouvernement du Canada pour financer intégralement le manque à gagner de la CPIVM (se reporter à la note 18). Ce financement a été fourni pour financer la totalité du pont de la CPIVM, autant la part des charges nettes de la Société que la part du partenaire (GLS). L'état consolidé du résultat global comprend la part de 50 % de la SPFL de l'accord binational ainsi que des charges de 834 \$ pour couvrir le déficit résiduel de la CPIVM en vertu de l'entente de financement.

La quote-part de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la CPIVM revenant à la Société est rectifiée pour tenir compte de la différence entre la distribution des capitaux propres de la Société et celle du partenaire américain, la GLS, d'une somme de 595 \$ (1 066 \$ en 2022). Le montant à payer à la CPIVM porte intérêt à un taux qui varie de 0 % à 3,87 % (de 0 % à 0,11 % en 2022) et est payable à vue.

La Société a conclu une entente avec le MDOT pour l'exploitation du pont international de Sault Ste. Marie par l'entremise d'une entité juridique distincte, la SSMBA, et pour la prestation de services d'exploitation, par l'entremise de l'IBA, une entité du MDOT. La Société a le droit de nommer la moitié des administrateurs du conseil de la SSMBA, qui dirige les activités pertinentes du pont et son exploitation, de sorte que la Société a conclu qu'elle détient le contrôle conjoint avec l'IBA. Même si le partenariat est structuré comme un véhicule distinct, la Société a examiné l'objet et la conception du partenariat et a conclu que chaque partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, de sorte que la SSMBA a été classée comme une entreprise commune. Les états financiers consolidés de la Société comprennent sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de la SSMBA. La quote-part de la Société pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la SSMBA est ajustée pour tenir compte de la différence en matière de distribution des capitaux propres qui existent entre la Société et le partenaire américain, le MDOT. Les capitaux propres non distribués ne portent aucun intérêt et sont payables à vue au moyen des fonds affectés en vertu de l'entente internationale qui doivent être utilisés exclusivement pour le passage frontalier international à Sault Ste. Marie.

## 6. La Thousand Islands Bridge Authority

Le pont international des Mille-Îles est administré par la TIBA conformément à un accord binational avec la Société. Conformément à la nature de la structure de cette entente, la Société a droit à 50 % des produits bruts générés par le poste frontalier, et est aussi responsable de 50 % des charges d'exploitation liées au poste. Le montant net des produits moins les charges est transféré depuis ou vers la TIBA pour les semestres se terminant le 28 février et le 31 août.

## 6. La Thousand Islands Bridge Authority (suite)

Au 31 mars 2023, la Société doit percevoir des produits d'exploitation auprès de la TIBA qui s'élèvent à 6 695 \$ (4 813 \$ en 2022), tandis qu'elle doit lui verser 6 324 \$ (4 773 \$ en 2022) en charges d'exploitation. Le montant net des produits moins les charges, les acquisitions d'immobilisations corporelles de 8 \$ (36 \$ en 2022), les charges payées d'avance de 38 \$ (16 \$ en 2022) et aucun paiement en argent en 2023 (1 125 \$ en 2022) pour les douze mois se terminant le 28 février (douze mois en 2022) ainsi qu'au 31 mars 2023, s'élève à 325 \$ et est compris dans la catégorie des créances clients et autres débiteurs (1 112 \$ en 2022). De plus, le solde se chiffre à 933 \$ à compter du 28 février 2022. Pour acquitter le solde de février 2022, la Société et la TIBA ont convenu d'effectuer 12 paiements égaux à compter de mars 2023.

## 7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Trésorerie	7 309	4 984
Équivalents de trésorerie	199	3 818
<b>Total en trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>7 508</b>	<b>8 802</b>

## 8. Placements

Au 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Placements comptabilisés au coût amorti		
Certificats de dépôt	2 346	293
<b>Total des placements comptabilisés au coût amorti</b>	<b>2 346</b>	<b>293</b>
Placements comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Obligations du gouvernement du Canada	54	4 072
Obligations provinciales	83	777
Obligations de sociétés privées	4 032	1 105
<b>Total des placements comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>4 169</b>	<b>5 954</b>
<b>Total des placements</b>	<b>6 515</b>	<b>6 247</b>
<b>Moins : la part à court terme</b>	<b>6 515</b>	<b>6 247</b>
<b>Part à long terme</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

La durée moyenne à l'échéance des obligations de la Société est de 1,3 an (1,1 an en 2022), et celles-ci portent intérêt à un taux effectif moyen de 2,57 % (1,73 % en 2022). La durée moyenne à l'échéance des certificats de dépôt de la Société est de 229 jours (365 jours en 2022), et ceux-ci portent intérêt à un taux annuel moyen de 4,9 % (0,6 % en 2022).

## 9. Clients et autres débiteurs

Au 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Ministères et organismes fédéraux	239	1
Créances commerciales	1 876	1 580
<b>Total des créances commerciales et autres débiteurs</b>	<b>2 115</b>	<b>1 581</b>

## 10. Immobilisations corporelles

Coûts	Actifs au titre du droit d'utilisation							
	Terrains	Ponts et routes	Véhicules et matériel	Bâtiments	Améliorations d'immeubles	Projets en cours	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2021	14 837	269 184	32 340	144 415	1 626	35 967	6 118	504 487
Ajouts	2	25	84	-	3	136	7 981	8 231
Cessions	(1)	-	(3 971)	(97)	-	(1 037)	-	(5 106)
Transferts	-	1 323	6 721	144	-	976	(9 839)	(675)
<b>Solde au 31 mars 2022</b>	<b>14 838</b>	<b>270 532</b>	<b>35 174</b>	<b>144 462</b>	<b>1 629</b>	<b>36 042</b>	<b>4 260</b>	<b>506 937</b>
Ajouts	70	2	391	-	-	-	4 915	5,378
Cessions	-	-	(2 587)	-	(92)	-	-	(2 679)
Transferts	-	3 366	3 803	241	-	-	(7 410)	-
<b>Solde au 31 mars 2023</b>	<b>14 908</b>	<b>273 900</b>	<b>36 781</b>	<b>144 703</b>	<b>1 537</b>	<b>36 042</b>	<b>1 765</b>	<b>509 636</b>

Amortissement cumulé	Actifs au titre du droit d'utilisation							
	Terrains	Ponts et routes	Véhicules et matériel	Bâtiments	Améliorations d'immeubles	Projets en cours	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2021	-	83 114	16 672	31 876	420	14 124	-	146 206
Élimination à la cession d'actifs	-	-	(3 971)	(97)	-	(1 037)	-	(5 105)
Amortissement	-	9 571	3 204	4 105	210	1 488	-	18 578
<b>Solde au 31 mars 2022</b>	<b>-</b>	<b>92 685</b>	<b>15 905</b>	<b>35 884</b>	<b>630</b>	<b>14 575</b>	<b>-</b>	<b>159 679</b>
Élimination à la cession d'actifs	-	-	(2 587)	-	-	-	-	(2 587)
Amortissement	-	9 429	2 532	4 134	191	1 494	-	17 780
<b>Solde au 31 mars 2023</b>	<b>-</b>	<b>102 114</b>	<b>15 850</b>	<b>40 018</b>	<b>821</b>	<b>16 069</b>	<b>-</b>	<b>174 872</b>
<b>Valeur comptable nette 31 mars 2023</b>	<b>14 908</b>	<b>171 786</b>	<b>20 931</b>	<b>104 685</b>	<b>716</b>	<b>19 973</b>	<b>1 765</b>	<b>334 764</b>
Valeur comptable nette 31 mars 2022	14 838	177 847	19 269	108 578	999	21 467	4 260	347 258

Le transfert en 2022 comprend 675 \$ de projets en cours qui ont été transférés aux immeubles de placement (note 11).

## 10. Immobilisations corporelles (suite)

À la fin de l'exercice, la Société examine la durée de vie utile estimative de ses immobilisations et met à jour cette durée de vie utile au 1<sup>er</sup> avril de l'exercice suivant. Au 31 mars 2023, la Société a révisé l'estimation de la durée de vie utile du bâtiment pour l'entretien, du système de chauffage, de ventilation et de climatisation et de l'équipement pour le péage (2022 – estimation de la durée de vie utile du système de péage, des actifs du pont et de diverses pièces d'équipement des véhicules). Ces changements à la durée de vie utile sont considérés comme des changements d'estimations comptables et ont été appliqués sur une base prospective à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. L'actualisation de la durée de vie utile entraîne une augmentation de la charge annuelle d'amortissement allant jusqu'à 62 \$ (véhicules, matériel et bâtiments) et d'une diminution de la charge annuelle d'amortissement allant jusqu'à 21 \$ (véhicules, équipement, bâtiments), en plus d'avoir une incidence sur l'exercice se terminant le 31 mars 2023 et sur tous les exercices se terminant d'ici le 31 mars 2038, les exercices 2023 et 2024 se voyant attribuer la plus forte augmentation de la charge d'amortissement. (2022 – une augmentation pouvant aller jusqu'à 808 \$ et une diminution pouvant aller jusqu'à 177 \$ ayant une incidence sur l'exercice se terminant le 31 mars 2022 et sur tous les exercices se terminant d'ici le 31 mars 2089, l'exercice 2022 présentant la plus forte augmentation).

## 11. Immeubles de placement

<b>Immeubles de placement</b>	
\$	
<b>Coûts</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2021	25 371
Ajouts	675
Cessions	(159)
transferts	-
<b>Solde au 31 mars 2022</b>	<b>25 887</b>
Ajouts	4
Cessions	-
transferts	-
<b>Solde au 31 mars 2023</b>	<b>25 891</b>
<b>Amortissement cumulé</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2021	7 291
transferts	-
Cessions	(159)
Charges d'amortissement	717
<b>Solde au 31 mars 2022</b>	<b>7 849</b>
transferts	-
Cessions	-
Charges d'amortissement	769
<b>Solde au 31 mars 2023</b>	<b>8 618</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2023</b>	<b>17 273</b>
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	18 038

Les immeubles de placement comprennent des immeubles commerciaux qui sont loués à des tiers.

## 11. Immeubles de placement (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, les produits locatifs se chiffraient à 3 429 \$ (1 710 \$ en 2022) et sont comptabilisés à titre de contrats de location et permis. Un loyer conditionnel de 2 087 \$ (374 \$ en 2022) est compris dans les produits locatifs. Il n'y avait aucun immeuble de placements d'importance vacant au 31 mars 2023 (aucun immeuble de placements d'importance vacant en 2022).

La juste valeur des immeubles de placement a été établie en fonction des évaluations effectuées par un évaluateur indépendant membre en règle de l'Institut canadien des évaluateurs, sauf, le cas de la juste valeur du terrain qui a été établie à l'interne. La juste valeur de 28 121 \$ a été déterminée au 31 mars 2023, sur la base d'évaluations au 31 mars 2021 extrapolées au 31 mars 2023 au moyen de l'indice des prix à la consommation et en tenant compte de la désuétude (27 611 \$ selon une évaluation au 31 mars 2022, sur la base d'une évaluation externe effectuée au 31 mars 2021). La juste valeur des immeubles n'a pas été établie en fonction de transactions observables sur le marché en raison de la nature des immeubles et du manque de données comparables. La juste valeur a été établie en estimant le coût de remplacement du bâtiment, également réduit par la désuétude, et en considérant des données comme le type de bâtiment, l'âge, la condition et l'emplacement géographique du bâtiment, ainsi que les systèmes mécaniques qui s'y rattachent.

## 12. Immobilisations incorporelles

<b>Immobilisations incorporelles</b>	
	\$
<b>Coûts</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2021	104
Ajouts	22
Cessions	-
<b>Solde au 31 mars 2022</b>	<b>126</b>
Ajouts	-
Cessions	-
<b>Solde au 31 mars 2023</b>	<b>126</b>
<b>Amortissement cumulé</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2021	43
Charges d'amortissement	23
Cessions	-
<b>Solde au 31 mars 2022</b>	<b>66</b>
Charges d'amortissement	23
Cessions	-
<b>Solde au 31 mars 2023</b>	<b>89</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2023</b>	<b>37</b>
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	60

Les immobilisations incorporelles de la Société se composent principalement de logiciels, et la Société n'est propriétaire d'aucune immobilisation incorporelle développée à l'interne.

### 13. Retenues de garantie

La Société retient provisoirement une tranche du montant total à payer aux entrepreneurs afin de s'assurer que ceux-ci remplissent leurs obligations relatives à la garantie, ainsi qu'aux travaux de redressement et de correction de défauts. Chaque contrat individuel prévoit que la Société paie les retenues de garantie lorsque les travaux sont presque achevés. Les retenues comprennent les travaux de peinture des garde-fous à tous les ponts (2022 : les retenues concernent divers projets à tous les ponts).

### 14. Produits reportés

<b>Au 31 mars</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	\$	\$
Contrats conclus avec des clients		
Cartes de débit	63	65
Jetons et billets pour véhicules de tourisme	9	411
Véhicules commerciaux/navetteurs	1 917	1 821
<b>Total des contrats conclus avec les clients</b>	<b>1 989</b>	<b>2 297</b>
Contrats de location		
Locations d'installations payées d'avance à court terme	218	196
Locations d'installations payées d'avance à long terme	912	1 063
<b>Total des contrats de location</b>	<b>1 130</b>	<b>1 259</b>
<b>Total des produits reportés</b>	<b>3 119</b>	<b>3 556</b>
Moins : la part à court terme	2 207	2 493
Part à long terme	912	1 063

Les contrats conclus avec les clients comprennent les cartes de débit, les jetons ou billets prépayés pour véhicules de tourisme et véhicules commerciaux ou à passagers. Au 31 décembre 2022, le programme de jetons a pris fin à Point Edward. La valeur des jetons toujours en circulation a été comptabilisée en tant que produits, car la Société n'est pas tenue de les honorer. La majorité des produits reportés provenant des contrats conclus avec des clients sont comptabilisés au cours de l'exercice suivant. Le tableau suivant présente les produits du péage perçus et comptabilisés pour l'exercice en cours, qui n'ont pas été comptabilisés dans les produits et les droits de péage perçus au cours des exercices précédents.

<b>Au 31 mars</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	\$	\$
Solde en début d'exercice	2 297	2 273
Droits de péage perçus au cours de l'exercice qui n'ont pas été comptabilisés comme produits	1 435	1 319
Droits de péage reçus au cours d'exercices précédents et qui n'ont pas été comptabilisés comme produits.	(1 743)	(1 295)
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>1 989</b>	<b>2 297</b>

## 15. Emprunts à payer

Au 31 mars	2023 Coût de possession	2022 Coût de possession
	\$	\$
Facilité à terme de 10 000 \$ payable chaque mois 10 000 \$ à un taux fixe de 2,811 % jusqu'au 11 février 2027	9 567	9 967
<b>Total des emprunts à payer</b>	<b>9 567</b>	<b>9 967</b>
Moins : la part à court terme	400	400
Part à long terme	9 167	9 567

Au cours de l'exercice précédent, un prêt à terme de 4 000 \$ à taux fixe de 4,42 % jusqu'au 27 juillet 2021 a été remboursé en totalité. La valeur du capital du prêt remboursé en 2022 était de 2 542 \$.

Le paiement du capital et des intérêts de la facilité de crédit à terme et de la facilité de crédit pour les autres exercices qui restent se présente comme suit :

	Principaux	Intérêts	2023 Total
	\$	\$	\$
2024	400	263	663
2025	400	253	653
2026	400	241	641
2027	8 367	212	8 579
Par la suite	-	-	-
	9 567	969	10 536

La Société dispose d'une facilité de crédit auprès d'une banque à charte canadienne d'un montant total de 10 000 \$ (10 000 \$ en 2022). Le ministre des Finances a approuvé la facilité dans le cadre du plan de financement de la Société. La première facilité de crédit est une facilité à échéance dégressive dont le prélèvement initial, d'un montant de 10 000 \$ (10 000 \$ en 2022), est assortie d'un taux fixe et constitue un passif non courant dont les paiements périodiques en capital et en intérêts ne doivent pas avoir une échéance de plus de 25 ans. Cette facilité est assortie de la même garantie que l'émission de l'ensemble des obligations (note 16). Au 31 mars 2023, le solde à prélever était de 9 567 \$ (9 967 \$ en 2022).

## 16. Obligations à payer

Au 31 mars	2023 Coût de possession	2022 Coût de possession
	\$	\$
Obligations de série 2002-1 arrivant à échéance le juillet 2027 payables deux fois par année, le 9 janvier et le 9 juillet	34 094	40 406
<b>Total des obligations à payer</b>	<b>34 094</b>	<b>40 406</b>
Moins : part à court terme	6 737	6 312
Part à long terme	27 357	34 094

## 16. Obligations à payer (suite)

Les versements du capital et des intérêts des obligations au cours des cinq prochains exercices et des exercices suivants s'établissent comme suit :

	Principal	Interest	2023 Total
	\$	\$	\$
2024	6 737	2 149	8 886
2025	7 191	1 695	8 886
2026	7 675	1 211	8 886
2027	8 192	694	8 886
2028	4 299	144	4 443
	34 094	5 893	39 987

La Société a émis des obligations-recettes de série 2002-1, d'une valeur nominale de 110 000 \$, portant intérêt à 6,41 %, payables semestriellement, et venant à échéance le 9 juillet 2027.

Il s'agit d'obligations directes, non garanties et inconditionnelles de la Société et de l'État, en sa qualité de mandant. En cas de défaut de paiement, le paiement du capital et des intérêts sur les obligations par l'État est assujéti à un financement public.

Les exigences ci-dessous s'appliquent à toutes les obligations en circulation et à toute obligation en vertu de l'acte de fiducie :

- i. Le paiement des montants en capital et en intérêts se fait aux dates prévues;
- ii. Une assurance est souscrite selon des modalités et pour un montant conformes à des pratiques commerciales saines et aux normes du secteur;
- iii. La Société continuera d'exister aux termes de la LCSA et continuera d'exister comme société d'État mandataire ou de société d'État mère mandataire en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Canada. En outre, la Société doit en tout temps se conformer, à tous les égards importants, aux exigences de la LCSA, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (Canada), de la *Loi no 2 sur le Plan d'action économique 2013* et de toutes les autres lois et tous les ordres gouvernementaux ou règlements applicables;
- iv. Les obligations constituent des obligations directes, non garanties et inconditionnelles de la Société et, à ce titre, elles constituent des obligations directes, non garanties et inconditionnelles de l'État.

Le coût de transaction comprend le coût pour la restructuration des obligations de 1 660 \$ qui ont été ajoutés au montant principal des obligations à payer de 110 000 \$, résultant de la restructuration des obligations en raison de la fusion de l'ancienne APBW et de l'ancienne SPFL.

## 17. Passif associé aux contrats de location

La Société loue son siège social au 55, rue Metcalfe, à Ottawa, en Ontario. Le contrat de location est pour une durée déterminée se terminant le 31 décembre 2026, sans option de renouvellement et aucun paiement de location variable. Le contrat contient à la fois une composante locative et une composante non locative en fonction de leurs coûts indépendants. Toutefois, seule la composante de location est comprise dans le passif associé au contrat de location (se reporter également à la note 26). Au cours de l'exercice, la Société a encouru des charges de 366 \$ (311 \$ en 2022) en contrats de location, ce qui comprend 27 \$ (33 \$ en 2022) en frais d'intérêt, 80 \$ (91 \$ en 2022) en charges d'exploitation (comprises dans l'entretien) et 259 \$ (187 \$ en 2022) comme réduction du passif lié au contrat de location.

## 17. Passif associé aux contrats de location (suite)

Le remboursement du principal et le paiement des intérêts du passif lié au contrat de location au cours des cinq prochaines années et par la suite sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Principaux	Intérêts	Total 2023
	\$	\$	\$
2024	218	20	238
2025	224	14	238
2026	230	8	238
2027	190	2	192
	862	44	906

La part à court terme du contrat de location s'élève à 218 \$ (221 \$ en 2021) et la part à long terme s'élève à 644 \$ (900 \$ en 2022).

## 18. Financement public

Financement du gouvernement des États-Unis — Le gouvernement fédéral américain, par l'entremise de sa loi des crédits consolidés pour l'exercice financier 2022, a accordé du financement à la GLS, dont une partie devrait être transférée à la CPIVM au cours de l'exercice 2022-2023 afin de compenser le déficit d'exploitation en raison de la COVID-19. De ce montant, 586 \$ CA ont été comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global pour couvrir la part du manque à gagner de la Société.

Financement du gouvernement du Canada — Dans le cadre de la *Loi no 3 sur les crédits, 2022-2023*, la SPFL a été autorisée à recevoir un financement public allant jusqu'à 5 303 \$ pour assurer l'exploitation sécuritaire continue et certaines acquisitions d'immobilisations dans l'ensemble du portefeuille de ponts. Ce financement public est nécessaire compte tenu de la baisse des produits de la CPIVM en raison de la réduction notable du trafic (et des droits de péage connexes) résultant du prolongement des restrictions de déplacement transfrontalier liées à la COVID-19. Du 5 303 \$ de financement public, 4 423 \$ ont été demandés et comptabilisés dans le financement du capital reporté et amorti, le cas échéant.

En 2021-2022, dans le cadre de la *Loi no 1 sur les crédits, 2021-2022* et de la *Loi no 2 sur les crédits, 2021-2022*, la SPFL a été autorisée à recevoir un financement public allant jusqu'à 11 407 \$ pour assurer l'exploitation sécuritaire continue en 2021-2022 des quatre ponts de la SPFL, ainsi que 7 090 \$ pour des projets d'immobilisations. En ce qui concerne la CPIVM, la Société a demandé un financement de 1 668 \$ qui a été transféré à la CPIVM pour compenser le manque à gagner, et aucun montant n'a été utilisé pour l'acquisition d'immobilisations. La Société a également demandé 7 482 \$, déduction faite du remboursement, des 18 497 \$, 7 082 \$ pour l'exploitation et 400 \$ pour le capital pour les trois autres ponts et pour le siège social. Il était également stipulé que si les produits tirés du péage de la SPFL en 2021-2022 dépassaient les prévisions du plan d'entreprise modifié 2020-2025 de la SPFL, le financement public de 18 497 \$ serait réduit d'un montant équivalent. Au 31 mars 2022, il y a eu un montant de 2 180 \$ de financement public remboursé en 2022-2023 en raison de produits tirés du péage supérieurs aux prévisions du Plan d'entreprise 2020-2025 modifié de la SPFL. Un total de 10 845 \$ a été comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global, soit 1 668 \$ pour la CPIVM, 7 082 \$ pour les trois autres ponts et 2 095 \$ de financement public reporté lié aux charges de fonctionnement comptabilisées dans le résultat net au cours de l'exercice.

Les fonds pour les immobilisations doivent être transférés à la CPIVM dans les années à venir pour compenser le manque à gagner en raison de l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

## 18. Financement public (suite)

Au 31 mars	2023	2022
	\$	\$
<b>Financement public disponible</b>	<b>5 303</b>	18 497
Financement public utilisé pour les charges d'exploitation – CPIVM	-	1 668
Financement public utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles – CPIVM	<b>171</b>	-
Financement public utilisé pour les charges d'exploitation – SPFL	-	7 082
Financement public utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles – SPFL	<b>4 252</b>	400
Total du financement public demandé	<b>4 423</b>	9 150
Financement public non utilisé	<b>880</b>	9 347
	\$	\$
<b>Financement public différé lié aux charges d'exploitation</b>		
Solde en début d'exercice	-	2 095
Crédits parlementaires utilisés pour financer les charges d'exploitation	-	8 750
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation comptabilisés dans le résultat net	-	(10 845)
Solde en fin d'exercice	-	-
<b>Dépenses en capital reportées</b>		
Solde en début d'exercice	<b>97 423</b>	100 775
Financement public reçu pour les dépenses en immobilisations	<b>4 423</b>	400
Amortissement des dépenses en capital reportées	<b>(3 619)</b>	(3 752)
Solde en fin d'exercice	<b>98 227</b>	97 423
<b>Financement public reporté</b>	<b>98 227</b>	97 423
Moins : la part à court terme	<b>3 823</b>	3 450
Part à long terme	<b>94 404</b>	93 973

Sur les 6 035 \$ de financement public demandé au cours de l'exercice 2020-2021, 2 095 \$ ont été comptabilisés en tant que financement public reporté lié aux charges d'exploitation. Le montant de 2 095 \$ a été comptabilisé à titre de produits en 2021-2022.

## 19. Avantages sociaux des employés

### Prestations de retraite

La Société a retenu les services d'une entreprise externe pour gérer et administrer le régime de retraite des employés. Les employés de la Société doivent participer au régime de retraite, sous réserve des exigences d'admissibilité. Il s'agit d'un régime de retraite à cotisations déterminées, dans le cadre duquel les membres peuvent cotiser jusqu'à 11,5 % de leur revenu annuel. En vertu du régime, la Société doit verser des cotisations équivalentes allant jusqu'à 9 % (jusqu'à 9 % en 2022). Au cours de l'exercice, les cotisations de la Société au régime se sont élevées à 373 \$ (401 \$ en 2022).

De plus, les employés de la CPIVM participent au *Régime de retraite de la fonction publique* (le « régime »). Conformément au régime, le président du Conseil du Trésor du Canada définit les cotisations obligatoires de l'employeur d'après un multiple des cotisations salariales obligatoires. Le taux de cotisation global en vigueur à la fin de l'exercice s'établissait à un multiple de 1 (1 en 2022). La loi oblige le gouvernement du Canada à payer les prestations reliées au régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les prestations de retraite sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées à l'inflation. La quote-part de la Société au titre des cotisations s'est chiffrée à 52 \$ (106 \$ en 2022) au cours de l'exercice.

Les employés de la SSMBA participent aux régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées de l'état du Michigan. La SSMBA doit cotiser au régime de retraite à prestations déterminées en fonction d'un taux établi sur une base actuarielle. Pour ce qui est du régime de retraite à cotisations déterminées, la SSMBA doit cotiser un montant correspondant à 4 % de la paie, et égaliser toute cotisation additionnelle jusqu'à un maximum de 3 %. Les exigences en matière de cotisations pour les membres du régime et la SSMBA sont établies et modifiées en vertu des lois de l'état. Au cours de l'exercice, les cotisations de la Société au régime se sont élevées à 266 \$ (239 \$ en 2022).

Les cotisations au régime de retraite de la fonction publique et au régime de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées de l'état du Michigan prévues pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 sont semblables aux cotisations effectuées au cours de cet exercice financier.

### Autres avantages sociaux

Outre le régime de retraite, la Société fournit des avantages postérieurs à l'emploi à ses employés admissibles sous forme d'assurance maladie, d'assurance dentaire, d'assurance vie et d'un programme d'aide aux employés, ainsi que d'autres avantages à long terme qui constituent des récompenses pour états de service. Les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de la période sont passés en charges à mesure que les services sont rendus. Les risques associés à ces avantages comprennent les changements apportés aux taux d'actualisation, aux taux de mortalité, aux coûts des indemnités par participant et à l'inflation générale qui peuvent causer la volatilité des résultats financiers de la Société. L'évaluation actuarielle a été effectuée au 31 mars 2023.

## 19. Avantages sociaux des employés (suite)

The following table sets forth the status of the post-employment non-pension related benefit plan:

<b>Obligation au titre des prestations déterminées</b>	<b>Postérieures à l'emploi</b>	<b>Autres À long terme</b>
	\$	\$
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2021	8 314	66
Coût des services rendus	563	7
Coût des services passés	-	-
Coût financier	299	2
(Gains) pertes actuariels – autres	52	(2)
(Gains) pertes actuariels – hypothèses financières	-	-
Avantages sociaux versés	(976)	(2)
Avantages sociaux versés	(234)	(2)
<b>Solde au 31 mars 2022</b>	<b>8 018</b>	<b>69</b>
Coût des services rendus	494	7
Coût des services passés	-	-
Coût financier	336	3
(Gains) pertes actuariels – autres	44	(4)
Actuarial (gain)/loss - demographic assumptions	-	-
(Gains) pertes actuariels – hypothèses financières	(1 286)	(4)
Avantages sociaux versés	(247)	(4)
<b>Solde au 31 mars 2023</b>	<b>7 359</b>	<b>67</b>

Le passif du régime d'avantages postérieurs à l'emploi non liés aux régimes de retraite totalise 7 426 \$ (8 087 \$ en 2022).

Voici les changements liés aux autres éléments du résultat global en cours d'exercice :

<b>Au 31 mars</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	\$	\$
<b>Gains actuariels survenus au cours de l'exercice</b>	<b>1 242</b>	<b>924</b>

## 19. Avantages sociaux des employés (suite)

Les charges postérieures à l'emploi comptabilisées dans les pertes nettes au cours de l'exercice sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Au 31 mars	2023		2022	
	Postérieures à l'emploi	Autres À long terme	Postérieures à l'emploi	Autres À long terme
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus au cours de la période	494	7	563	7
Coût financier	336	3	299	2
Perte actuarielle (gain actuariel)		(8)	-	(4)
<b>Charges nettes postérieures à l'emploi comptabilisées au cours de l'exercice</b>	<b>830</b>	<b>2</b>	<b>862</b>	<b>5</b>

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et la charge nette au titre du régime d'avantages sociaux se présentent comme suit :

Au 31 mars	2023	2022
Taux d'actualisation, obligation au titre des prestations constituées	4,90%	4,00%
Taux d'actualisation, coût des prestations	4,00%	3,40%
Hypothèses moyennes pondérées		
Tendance moyenne pondérée initiale des soins de santé	5,49%	5,67%
Tendance moyenne pondérée maximale des soins de santé	3,98%	3,98%
Année au cours de laquelle le taux de tendance visé des soins de santé est atteint	2036	2036
Taux de mortalité		
Amélioration de l'espérance de vie fondée sur les tables de mortalité des retraités du secteur public au moyen de l'échelle d'amélioration de la mortalité CPM-M2017		
(2022 – Amélioration de l'espérance de vie fondée sur la table de mortalité des retraités du secteur public au moyen de l'échelle d'amélioration de la mortalité CPM-MI2017		

Au 31 mars 2023, le taux présumé d'évolution du coût des médicaments s'établissait à 7 % (7 % en 2022) par année, et il diminuera de façon linéaire pour atteindre 4 % (4 % en 2022) par an à compter de l'exercice 2036 (de 2022 à 2036).

Le taux présumé d'évolution du coût des autres soins de santé au 31 mars 2023 est de 4 % par année (4 % en 2022).

Au 31 mars 2023, le taux présumé d'évolution des coûts de soins de la vue et de soins dentaires était de 0 % et de 4 %, respectivement (2022 : 0 % et 4 %).

La moyenne escomptée de l'échéance de l'obligation liée au régime est de 20 ans (20 ans en 2022).

## 19. Avantages sociaux des employés (suite)

### Analyse de sensibilité

La Société a examiné les hypothèses utilisées aux fins des calculs actuariels et elle a déterminé que les hypothèses suivantes pourraient avoir une incidence importante sur l'obligation au titre des prestations déterminées :

Au 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Taux d'actualisation – augmentation de 1 %	(1 122)	(1 316)
Taux d'actualisation – diminution de 1 %	1 454	1 731
Mortalité future – augmentation de l'âge d'un an	(264)	(303)
Mortalité – diminution de l'âge d'un an	265	306
Tendances des taux – augmentation de 1 %	1 490	1 658
Tendances des taux – diminution de 1 %	(1 160)	(1 281)

L'analyse de sensibilité ci-dessus pourrait ne pas être représentative de la variation réelle de l'obligation au titre des prestations déterminées, car il est peu probable qu'une variation des hypothèses se produise sans que les autres hypothèses changent, certaines hypothèses étant corrélées.

## 20. Capital émis

Les statuts constitutifs de la Société autorisent un nombre illimité d'actions sans valeur nominale. Deux actions de la Société ont été émises et entièrement payées.

## 21. Information supplémentaire sur les charges

Le tableau suivant ventile les charges par nature pour chaque fonction dans l'état consolidé du résultat global.

Exercice terminé le 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	17 780	18 578
Salaires et avantages sociaux des employés	15 849	14 884
Biens et services	6 463	5 319
Réparations et entretien	3 970	3 675
Services professionnels	922	1 127
Amortissement des immeubles de placement	769	717
Perte sur conversion des devises étrangères	316	-
Amortissement des immobilisations incorporelles	23	23
Financement supplémentaire des frais d'exploitation de la CPIVM	-	834
<b>Total des charges</b>	<b>46 092</b>	<b>45 157</b>

## 22. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et sa quote-part de ses entreprises communes ont été éliminés au moment de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les transactions entre parties liées relatives aux avantages sociaux sont présentées à la note 19, et les placements dans des obligations du gouvernement et des certificats de dépôt sont présentés à la note 8. Ces transactions ont été inscrites à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant convenu entre les parties.

Les détails des transactions entre la Société et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

### Transactions avec des entités liées à une autorité publique

La Société est liée, en raison d'une propriété commune, à l'ensemble des ministères du gouvernement du Canada, y compris ses organismes et sociétés d'État. La Société conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces transactions sont évaluées à leur juste valeur.

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé 4 423 \$ à titre de financement public (9 150 \$ en 2022). Au 31 mars 2023, la Société a inscrit 239 \$ (1 \$ en 2022) dans les débiteurs et un montant de nul (2 180 \$ en 2022) dans les créditeurs liés à des parties liées.

La Société reçoit également des services sans frais, comme l'audit des états financiers, ce qui ne se reflète pas dans les présents états financiers consolidés.

### Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont définis comme les membres du Conseil d'administration et de l'équipe de la haute direction qui ont l'autorité et la responsabilité de la planification, du contrôle et de la direction des activités de la Société.

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Avantages sociaux à court terme	1 272	1 208
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	73	76
<b>Total</b>	<b>1 345</b>	<b>1 284</b>

## 23. Location d'installations

La Société a conclu des contrats avec des entreprises qui louent des locaux dans les bâtiments de la Société à divers postes frontaliers. Les loyers conditionnels, fondés sur les ventes réalisées dans les boutiques hors taxes, sont la principale composante des loyers que reçoit la Société de ces preneurs. Le loyer de l'une de ces boutiques hors taxes comporte une composante fixe. Les produits conditionnels comptabilisés de ces contrats locatifs au cours de la période totalisent 2 087 \$ (374 \$ en 2022). Le preneur de la boutique hors taxes au poste frontalier de Point Edward a également payé pour l'agrandissement du bâtiment. Ce paiement a été inscrit au titre des produits reportés et est comptabilisé en produits selon la méthode linéaire, amorti sur la durée non résiliable du contrat de location.

## 23. Location d'installations (suite)

Les loyers minimaux futurs à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables s'établissent comme suit :

Au 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Moins d'un an	1 110	1 381
Entre un et cinq ans	2 561	2 904
Plus de cinq ans	885	1 329
<b>Total</b>	<b>4 556</b>	<b>5 614</b>

## 24. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la Société est demanderesse ou défenderesse, ou est partie à certaines réclamations ou poursuites en cours. Dans la mesure où un événement futur est susceptible de se produire et où il est possible d'établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est consignée aux états financiers consolidés. Au 31 mars 2023, il y n'avait aucune réclamation déposée à l'égard de la Société (aucune réclamation en 2022).

La Société est défenderesse conjointement et solidairement avec sa filiale en propriété exclusive, la CPIVM, et l'État quant à son mandat de perception du péage au pont international de la voie maritime. Le montant de la réclamation s'élève à 50 000 \$, sous réserve de la prise en compte des produits tirés des péages et du pont. Transports Canada est responsable de la défense à l'égard de cette réclamation. La SPFL et sa filiale, la CPIVM, sont chacune des sociétés d'État mère et dans le cadre de cette réclamation, elles sont poursuivies pour des mesures prises à titre de mandataires de l'État. L'issue, le calendrier et le montant du règlement de cette réclamation ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle en raison des incertitudes qui ont principalement trait à la résolution d'une revendication territoriale distincte par la même partie contre l'État, cette instance ayant préséance. Par ailleurs, les poursuites judiciaires à long terme de cette affaire, qui s'étendent sur des décennies, et la base d'inclusion des éléments relatifs aux péages et aux produits tirés du pont doivent également faire l'objet de délibérations.

## 25. Engagements visant des charges

(a) La société a des engagements totalisant 8 888 \$ (5 010 \$ en 2022), notamment :

- i. des contrats administratifs de 317 \$ (364 \$ en 2022) pour la vérification interne, les services Internet et autres contrats;
- ii. des contrats de projets d'investissement de 5 634 \$ (3 551 \$ en 2022) pour l'achat d'immobilisations corporelles;
- iii. des contrats d'entretien de 2 560 \$ (625 \$ en 2022);
- iv. un contrat de location de 377 \$ (470 \$ en 2022) pour la location des bureaux d'Ottawa.

(b) Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes contractuelles pour des biens et services sur des périodes de plus d'un (1) an. Les décaissements dépendent principalement des exigences futures en matière de volume et sont assujettis aux droits de résiliation de la Société prévus dans les contrats.

## 25. Engagements visant des charges (suite)

Le tableau suivant présente le total des engagements relatifs aux contrats administratifs, aux contrats de projets d'investissement et aux contrats d'entretien, selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

Au 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Moins d'un an	6 602	3 944
Entre un et cinq ans	1 909	596
Plus de cinq ans	-	-
<b>Total</b>	<b>8 511</b>	<b>4 540</b>

Le tableau suivant présente le total des engagements relatifs aux locaux à bureaux, selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

Au 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Moins d'un an	98	98
Entre un et cinq ans	279	372
Plus de cinq ans	-	-
<b>Total</b>	<b>377</b>	<b>470</b>

Le contrat de location des locaux à bureaux ne contient pas d'option de renouvellement.

## 26. Instruments financiers

### Juste valeur

La juste valeur des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres créditeurs, des retenues de garantie, de la partie à court terme des emprunts à payer et de la partie à court terme des obligations à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers restants de la Société :

Au 31 mars	Valeur	Coûts	2023 Niveau
	\$	\$	
Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base régulière			
Placements — la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 169	4 169	Niveau 2
Passifs financiers évalués au coût amorti.			
Placements détenus jusqu'à leur échéance	2 346	2 346	Niveau 2
Emprunts à payer	9 567	9 567	Niveau 2
Obligations à payer	36 290	34 094	Niveau 2

## 26. Instruments financiers (suite)

Au 31 mars	Valeur	Coûts	2022 Niveau
	\$	\$	
Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base régulière			
Placements — la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5 954	5 954	Niveau 2
Passifs financiers évalués au coût amorti.			
Placements détenus jusqu'à leur échéance	293	293	Niveau 2
Emprunts à payer	9 967	9 967	Niveau 2
Obligations à payer	43 976	40 406	Niveau 2

La notation financière des placements évalués à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global reste conforme à la politique de placement de la Société, qui exige que tous les placements soient au moins de catégorie A, en fonction des notations financières externes.

L'évaluation des placements évalués à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global s'effectue quotidiennement en fonction des indices boursiers du marché de la dette FTSE TSX.

Une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, qui met en application un coefficient égal au taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des emprunts et des obligations dont les modalités sont semblables, a été utilisée pour établir la juste valeur des emprunts et des obligations à payer.

### Risque de crédit

Le risque relatif au crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et que ce manquement entraîne une perte financière pour la Société. La Société est assujettie au risque relatif au crédit en raison de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements évalués à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global et des créances clients et autres débiteurs.

La Société gère ce risque en ne faisant affaire qu'avec des membres de Paiements Canada ou avec le gouvernement du Canada et en surveillant étroitement l'émission de crédit à l'intention de clients commerciaux et le recouvrement de ce crédit. La valeur comptable des actifs financiers exposés au risque de crédit de la Société, présentée dans l'état consolidé de la situation financière, déduction faite de toute provision pour pertes applicable, représente le montant maximal exposé au risque de crédit. Il n'y avait aucune provision comptabilisée au 31 mars 2023. Le risque de crédit de la Société n'est pas important (pas important en 2022).

Le risque de crédit associé à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements évalués à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global est réduit considérablement en s'assurant que les surplus de trésoreries soient investis dans des placements très liquides. La politique de la Société consiste à investir les surplus de trésoreries dans des instruments à faible risque auxquels on a attribué la notation « A » ou une notation équivalente. La direction est d'avis que le risque de perte n'est pas important. Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit au minimum puisqu'un bon nombre de ceux-ci représente des montants à recevoir des ministères fédéraux et provinciaux payables habituellement en 90 jours, les intérêts sur les placements de catégorie « A » ou l'équivalent, ainsi que les débiteurs de partenaires internationaux à long terme et d'un locataire commercial à long terme qui ont aussi l'habitude de payer leurs comptes à temps.

## 26. Instruments financiers (suite)

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations à leur échéance. La Société gère le risque en établissant des budgets, en maintenant des réserves de liquidités ainsi qu'en obtenant du financement public au besoin et des facilités de crédit, en établissant des prévisions concernant la trésorerie et en surveillant les flux de trésorerie, ainsi qu'en faisant correspondre les modalités des placements avec le calendrier des décaissements prévus. La Société investit les surplus de liquidités dans des titres de sociétés et de gouvernements de grande qualité, conformément aux politiques approuvées par le Conseil d'administration et aux directives du ministre des Finances.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des passifs financiers de la Société fondée sur les flux de trésorerie attendus de la date de l'état consolidé de la situation financière à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés représentent les flux de trésorerie non actualisés contractuels.

Au 31 mars	2023			
	Valeur comptable	Moins de 3 comptable	De 3 mois à 1 an	Plus d'un an
	\$	\$	\$	\$
Fournisseurs et autres créditeurs	1 703	1 198	505	-
Retenues de garantie	163	163	-	-
Dette à long terme	50 523	167	9 382	40 974
Passif associé aux contrats de location (note 18)	906	64	174	668
<b>Total</b>	<b>53 295</b>	<b>1 592</b>	<b>10 061</b>	<b>41 642</b>

Au 31 mars	2022			
	Valeur comptable	Moins de 3 comptable	De 3 mois à 1 an	Plus d'un an
	\$	\$	\$	\$
Fournisseurs et autres créditeurs	4 702	4 103	599	-
Retenues de garantie	380	333	47	-
Dette à long terme	60 087	172	9 391	50 524
Passif associé aux contrats de location	1 194	67	181	946
<b>Total</b>	<b>66 363</b>	<b>4 675</b>	<b>10 218</b>	<b>51 470</b>

### Risque du marché

Le risque relatif au marché correspond aux risques que les fluctuations des cours du marché aient une incidence sur les résultats. Le risque relatif au marché comprend trois types de risque : les risques relatifs au change, les risques relatifs au taux d'intérêt et les risques relatifs au prix. La Société est exposée à tous ces risques.

Le risque relatif au taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent sous l'effet de fluctuation des taux d'intérêt du marché. La Société est assujettie au risque relatif au taux d'intérêt à l'égard de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. Une variation de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2023 ne serait pas notable.

## 26. Instruments financiers (suite)

Certaines justes valeurs par l'entremise d'autres éléments du résultat global portent intérêt à taux fixe. Les justes valeurs par l'entremise d'autres éléments du résultat global comprennent aussi des obligations du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et des banques portant des taux d'intérêt fixes et dont l'échéance moyenne s'établit à 1,3 an (1,1 an en 2022). La juste valeur de marché de ces instruments subit indirectement l'effet des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence d'une variation hypothétique de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2023 ne serait pas notable.

Les facilités de crédit, les emprunts et les obligations à payer portent également intérêt à des taux fixes. Toutefois, une variation de la juste valeur n'aurait pas d'incidence sur le résultat net de la Société, étant donné que la Société maintient les passifs jusqu'à leur échéance.

Une variation importante des taux de change au cours de l'exercice aurait une incidence notable sur les produits du péage puisqu'il existe une corrélation directe entre le volume du trafic et les taux de change. En supposant que le taux de change ne nuirait pas aux volumes de trafic, une baisse hypothétique du dollar canadien de 1 % pendant l'exercice financier aurait produit une augmentation de 113 \$ (57 \$ en 2022) en produits comptabilisés tirés du péage. Puisque les partenaires américains exploitants de ponts de la Société utilisent les banques locales, la trésorerie en dollars américains de la Société est détenue dans différentes banques. Au 31 mars 2023, le solde des encaisses en dollars américains de la Société était de 846 \$ (1 110 \$ en 2022). L'incidence d'une variation hypothétique de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2023 ne serait pas importante. La Société gère ce risque en rajustant périodiquement les droits de péage en fonction de la parité et en convertissant les devises, le cas échéant.

### Gestion des capitaux

La Société définit ses capitaux comme ses résultats non distribués, son capital social et son cumul des autres éléments du résultat global. Selon les autorisations législatives, le montant maximal que la Société peut emprunter se chiffre à 130 000 \$ (130 000 \$ en 2022), sous réserve de l'approbation du ministre des Finances.

En ce qui a trait à la gestion des capitaux, la Société a pour objectif de préserver sa capacité à assurer la continuité de l'exploitation, à financer ses actifs et à réaliser sa mission et ses objectifs.

## 27. Pandémie de COVID-19 et événements ultérieurs

Les effets de la COVID-19 ont considérablement diminué les sources de produits de la SPFL depuis mars 2020. Ces sources de produits ont partiellement rejoint les niveaux antérieurs à la pandémie. Tout au long de la pandémie, le trafic commercial a toujours pu franchir librement la frontière, en raison du transit de biens essentiels. Cependant, le trafic passager et les produits tirés des contrats de location ont considérablement diminué et continuent d'être nettement inférieurs aux niveaux antérieurs à la pandémie. Au 1er avril 2022 et au 1er octobre 2022, bon nombre des restrictions ont été assouplies ou levées au Canada. Actuellement, la seule restriction qui subsiste et qui est restée inchangée tout au long de l'exercice 2022-2023 est la preuve vaccinale contre la COVID-19 pour entrer aux États-Unis. Après la fin de l'exercice, l'obligation vaccinale pour entrer aux États-Unis a été supprimée le 11 mai 2023.

La Société a obtenu du financement public pour les exercices allant de 2022-2023 à 2024-2025 afin de soutenir la poursuite des activités et l'acquisition d'immobilisations. Le financement pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025 doit être officiellement autorisé dans le cadre des lois de crédits annuels.

La Société a examiné l'incidence de la COVID-19 sur l'évaluation de ses actifs au 31 mars 2023, et a déterminé que les actifs sont évalués de manière appropriée et qu'aucune réduction de valeur n'est requise.



# Administrateurs et dirigeants

## La Société des ponts fédéraux Limitée

### ONSEIL D'ADMINISTRATION (au 31 mars 2023)

Pascale Daigneault	<i>Présidente du Conseil</i>
Marie-Jacqueline Saint-Fleur	<i>Vice-président du Conseil</i>
Natalie Kinloch	<i>Administrateur</i>
John Lopinski	<i>Administrateur</i>
Andrew Travis Seymour	<i>Administrateur</i>
Rakesh Shreewastav	<i>Administrateur</i>
Vacant	<i>Administrateur</i>
Jacques E. Pigeon	<i>Corporate Secretary</i>

### Comités du Conseil d'administration

#### COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

John Lopinski	<i>Présidente du comité</i>
Marie-Jacqueline Saint-Fleur	<i>Membre</i>
Andrew Travis Seymour	<i>Membre</i>

#### GOVERNANCE, POLICY AND HUMAN RESOURCES COMMITTEE

Rakesh Shreewastav	<i>Présidente du comité</i>
Andrew Travis Seymour	<i>Member</i>
Marie-Jacqueline Saint-Fleur	<i>Member</i>

### Officers And Senior Managers

Natalie Kinloch	<i>Première dirigeante</i>
Richard Iglinski	<i>Dirigeant principal des finances</i>
Thye Lee	<i>Vice-président, ingénierie et construction</i>
Rémi Paquette	<i>Dirigeant principal des services corporatifs</i>
Warren Askew	<i>Dirigeant principal de l'exploitation</i>

# Administrateurs et dirigeants (suite)

## La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée

### CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 31 mars 2023)

Natalie Kinloch	<i>Première dirigeante</i>
Carrie Mann-Lavigne	<i>Vice-Président</i>
Warren Askew	<i>Administrateur</i>
Richard Iglinski	<i>Administrateur</i>
Thomas Lavigne	<i>Administrateur</i>
Thye Lee	<i>Administrateur</i>
Kevin O'Malley	<i>Administrateur</i>
Jeffrey Scharf	<i>Administrateur</i>

### Comités du Conseil d'administration

#### COMITÉ D'ADMINISTRATION

Natalie Kinloch	<i>Présidente du comité</i>
Carrie Mann-Lavigne	<i>Membre</i>

#### AUDIT COMMITTEE

Kevin O'Malley	<i>Président du comité</i>
Richard Iglinski	<i>Membre</i>
vacant	<i>Membre</i>

#### DIRIGEANTS ET CADRES

Natalie Kinloch	<i>Première dirigeante</i>
Carrie Mann-Lavigne	<i>Vice-présidente</i>
Richard Iglinski	<i>Trésorie</i>
vacant	<i>résorier adjoint</i>
Wade Dorland	<i>Directeur du pont</i>

# Bureaux de la Société

## SIÈGE SOCIAL D'OTTAWA

55, rue Metcalfe, bureau 200,  
Ottawa (Ontario) K1P 6L5  
1-866-422-6346  
(613) 366-5074  
613 366-5174  
[www.pontsfederaux.ca](http://www.pontsfederaux.ca) / [info@societedesponts.ca](mailto:info@societedesponts.ca)

## ADMINISTRATION DU PONT BLUE WATER

1555, boulevard Venetian  
Point Edward (Ontario) N7T 0A9  
1-866-422-6346  
(519) 336-2720  
(519) 336-7622  
Joe Dedecker, *directeur du pont*

## Filiale

### LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

200, route internationale d'Akwesasne,  
Akwesasne (Ontario) K6H 5R7  
(613) 932-6601  
613 932-9086  
[www.cpivm.ca](http://www.cpivm.ca)  
Wade Dorland, *directeur du pont*

## Partenaires

### SAULT STE. MARIE INTERNATIONAL BRIDGE AUTHORITY

934, Bridge Plaza  
Sault Ste. Marie,  
Michigan 49783  
(705) 942-4345  
[www.saultbridge.com](http://www.saultbridge.com)  
Peter Pertäinen, *directeur du pont*

### THOUSAND ISLANDS BRIDGE AUTHORITY

C.P. 10  
Lansdowne (Ontario) K0E 1L0  
(315) 482-2501  
(315) 482-5925  
[www.tibridge.com](http://www.tibridge.com)  
Timothy Sturick, *directeur administratif*



